URIOPSS Occitanie

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

« Unir les associations pour développer les solidarités »

AVANT-PROPOS

Olivier HAMMEL
PRÉSIDENT DE L'URIOPSS Occitanie

2021 Covid An II

Deuxième année de pandémie et de "crise sanitaire" ...

Mais différente de la première : apparition des vaccins et mise en route de "campagnes vaccinales" selon les âges et la disponibilité des produits ; apparition de variants nouveaux, puis reflux des contaminations , encore nouveau variant à l'automne et nouvelle "vague" de contaminations...

Donc une année mouvementée de "stop and go" de l'épidémie et de tous les protocoles sanitaires qui vont avec ! Adaptation permanente nécessaire pour nos associations et leurs équipes salariées...

En définitive, une année de "transition", pas comme avant la pandémie mais pas encore comme après , une sorte d'entre-deux marqué par des changements fréquents et beaucoup d'incertitudes...; Dans ce contexte difficile et fatigant pour tous , notre réseau a su tenir et faire face, grâce à l'implication et à la compétence de tous au service des personnes que nous accompagnons ; le présent rapport d'activités montre que grâce à une équipe motivée et compétente notre Union Régionale a su aussi faire face dans ce contexte particulier ,au service de nos adhérents .

MERCI à TOUS ! .

Maintenant une nouvelle étape commence... Bien des questions ne sont pas réglées : les "oubliés du Ségur" ,les difficultés de recrutement et le manque d'attractivité de nos métiers , le besoin évident d'une convention collective unique et nouvelle, les suites des polémiques du scandale Orpéa pour les maisons de retraite , et puis bien sûr un nouveau quinquennat avec un nouveau Gouvernement et peut-être aussi la fin de l'épidémie Covid ...

Pour cette nouvelle étape et après deux années agitées et sous tension il faudra apaiser, réconforter, réparer les fractures, c'est à dire écouter chacun et faire CONFIANCE aux responsables de terrain .

Au cours de cette période nos associations et leur réseau ont démontré qu'ils sont pleinement dignes de cette confiance !

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URIOPSS Occitanie (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901. Elle a pour vocation d'unir, de défendre, de valoriser et de soutenir les acteurs privés non lucratifs de solidarité.

Déclinaison régionale de l'UNIOPSS, union interfédérale reconnue d'utilité publique qui rassemble sur le territoire national une centaine de fédérations, unions et associations nationales investies dans le champ de la solidarité et anime un réseau de 13 URIOPSS sur les territoires métropolitaines et ultramarins, l'URIOPSS Occitanie répond par sa proximité au plus près des besoins et attentes de ces adhérents.

Présente sur les 13 départements d'Occitanie, l'URIOPSS, première fédération d'acteurs privés en région intervient depuis 1949 auprès des associations, mutuelles et fondations dans les domaines sanitaire, social et médico-social :

- Handicap
- Grand âge
- Lutte contre les exclusions
- Protection de l'enfance
- Aide à difficile
- Sanitaire
- Petite enfance
- Addictologie et prévention
- Protection des majeurs vulnérables

LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT :

- Primauté de la personne
- Non lucrativité
- Solidarité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de tous à la vie en société

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

Partager une vision de la cohésion sociale
Renforcer la place des associations dans la construction des politiques publiques
Etre acteur sur les territoires de l'économie sociale et solidaire

NOS AXES STRATEGIQUES

CO-CONSTRUIRE une représentation politique nourrie de positionnements engagés
RENFORCER la proximité et le service aux adhérents
CULTIVER les coopérations
PROMOUVOIR une dynamique d'anticipation et d'innovation sociale

NOTRE ORGANISATION,

GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'URIOPSS

Réunie une fois par an pour la présentation du rapport d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice, elle élit les membres du Conseil d'Administration par tiers tous les deux ans, pour des mandats de 6 ans.

La précédente Assemblée générale s'est tenue le 18 juin 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'URIOPSS

Composé de 36 membres actifs et de 5 personnes qualifiées, le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Des réunions peuvent être ouvertes à des membres de l'équipe de l'URIOPSS Occitanie. Le Conseil met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'Assemblée générale et administre l'URIOPSS, conformément à ces orientations et aux décisions budgétaires votées.

Il entérine l'adhésion de nouveaux acteurs associatifs, veille à l'application des orientations stratégiques, arrête les comptes et le budget prévisionnel, valide les positionnements politiques de l'association.

Principaux sujets abordés en 2021 :

- Points de mobilisation et d'organisation liés à la crise sanitaire induite par l'épidémie de Covid-19
- Elections départementales
- Attractivité des métiers
- Mobilisation interfédérales en faveur des revalorisations salariales issue du Ségur de la santé
- Référents territoriaux

Composition du Conseil d'Administration 2021

Pierre-Dominique AIGUEPERSE UNAPEI Occitanie
Nadine ALAZARD ADAGES
Sylvie AURIOL Association éducative la Pinède
Yves BATIGNE Association régionale Clémence Isaure
Jérôme BOSCUS FAF LR
Pascal BROUSSE GIHP Occitanie LR
Pierre BUISINE GESTARE
Gilles CHARRADE Association Au service de l'enfance
Pascal CLEMENDOT L'Essor
Hélène CLUET Mutualité Française Grand Sud
Alain COMBES UNAPEI 34
Jean-Marie DUCROS ARIEDA Occitanie
Nadine GROSBOIS-LEGGIO GCSMS Galigen
Françoise LAUTREC Espelido
Evelyne LUCOTTE ROUGIER ADAPEI des Hautes-Pyrénées
Louis MALET Joseph Sauvy
Pascale MARCELIN APF Occitanie
Nicole MOREAU Association languedocienne pour la jeunesse
David MORIN Fondation Maison de retraite de St Chély d'Aubrac
Jean NOZIERES ABSEAH
Caroline RICHARD Association Centre Hérault
Jean-Claude TRICOU Samuel Vincent
Isabelle VIAL ATDI
Pascale WEISS Erasme

LE BUREAU DE L'URIOPSS

Il est élu par le Conseil d'Administration. Ses membres sont élus pour une durée de deux ans.
Le Bureau se réunit tous les deux mois.

Il prépare les réunions du Conseil d'Administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation interne de l'URIOPSS.

Composition du Bureau

Olivier HAMMEL Maison de retraite protestante **Président**
Alain GALY ANRAS **Vice-Président**
Jean-Pierre JOUTARD Oeuvre de la Miséricorde **Trésorier**
Dominique KELLER ANPAA **Trésorier adjoint**
Jean-Luc MILLOT Association Cigalières **Secrétaire**
Line ROMERO APSH 34 **Secrétaire adjointe**
Olivier DUPUY Croix-Rouge Française Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Anne CHALLIES APS 34
François CLERGET ADPEP 34
Patrick JULIEN Clos du nid
Bruno MARTEN Galibert-Ferret
Stéphane PAREIL ARSEAA

NOS ADHERENTS

L'URIOPSS Occitanie, fédération d'acteurs privés non lucratifs de premier plan en Région, rassemble depuis plus de 70 ans les associations, mutuelles et fondations oeuvrant dans les domaines sanitaire, social et médico-social.

Présente sur 13 départements, l'URIOPSS Occitanie a une vocation intersectorielle et intervient sur les champs du handicap, du grand âge, de la lutte contre les exclusions, de la protection de l'enfance, de l'aide à domicile, du sanitaire, de la petite enfance, de l'addictologie et de la prévention, de la protection des majeurs vulnérables.

Au 31 décembre 2021, 236 associations, mutuelles et fondations (personnes morales), gérant 842 établissements et services adhérents maillent le territoire occitan.

En 2021, ont adhéré 3 nouvelles personnes morales gérant 23 établissements et services sur Occitanie Ouest et 4 personnes morales gérant 4 établissements et services sur Occitanie Est.

236 personnes morales

842 établissements et services

26 réunions de groupes de travail

21 temps d'information et d'échanges

EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS

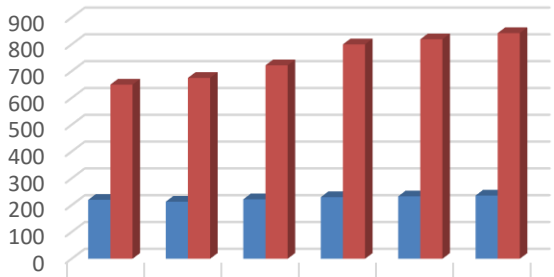

	2016	2017	2018	2018	2020	2021
associations	220	213	222	230	233	236
ESMS	650	675	722	800	819	842

associations ESMS

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ADHERENTS

[ETABLISSEMENTS ET SERVICES]

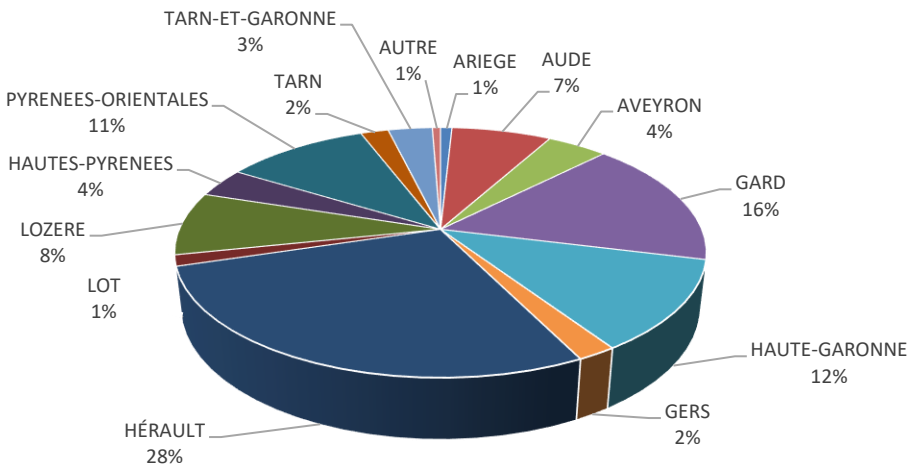

REPARTITION SECTORIELLE DES ADHERENTS

[ETABLISSEMENTS ET SERVICES]

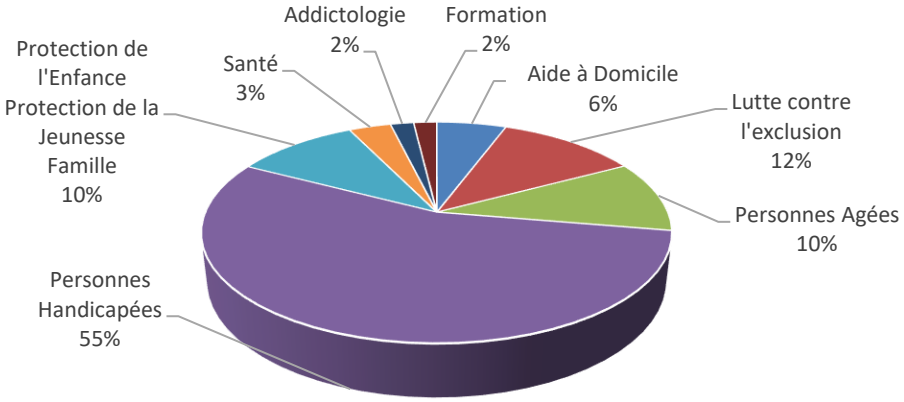

Les représentations de l'URIOPSS Occitanie

L'URIOPSS assure quelques 180 mandats de représentations au sein d'organismes régionaux du secteur sanitaire, social et médico-social ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'économie sociale et solidaire.

Mandats politiques]

CESER (Conseil Economique et Social Régional)

CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) **et les commissions spécialisées médico-sociale, organisation des soins, prévention, droits des usagers et permanente**

Comités des Fédérations de l'ARS

CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

CTS (Conseil Territorial de Santé)

DIRPJJ (Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse)

CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

FDVA (Commission Régionale Consultative du Fonds de Développement de la Vie Associative)

POS (Plateforme d'Observation Sociale)

Mandats techniques]

Commissions de sélection d'appels à projets régionale et départementales (compétence ARS, Département, Etat, ou mixtes)

Commissions techniques et groupes de travail ponctuels (ARS, Départements, CARSAT, Région, DREETS,…)

CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique)

Commission Titre de Séjour

PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées)

Conférence des Financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie …

Mandats au sein de l'ESS]

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

Mouvement Associatif

CLCPH (Comité de Liaison des Associations de Personnes Handicapées Mentales)

FAIRE ESS (comités techniques)

CREAI ORS

Comité Régional Crédit Coopératif

France Bénévolat

IRV (Innover pour Réussir son Vieillissement)

ARACT Occitanie

…

Vie du réseau

8 réunions de Bureau UNIOPSS

5 réunions de CA UNIOPSS

3 réunions Présidents/Directeurs

1 réunion Présidents

14 réunions Directeurs

COMMISSIONS UNIOPSS AUXQUELLES L'URIOPSS OCCITANIE PARTICIPE

Commission Droit social
Groupe Réseau Insertion
Commission Lutte contre la pauvreté
Commission Petite enfance
Commission Protection de l'enfance
Commission Gestion
Commission Autonomie

Nos interpellations

Une forte mobilisation de l'URIOPSS Occitanie en 2021 pour, comme d'usage, relayer et défendre auprès des pouvoirs publics les propositions et positionnements de notre réseau et soutenir l'implication de nos adhérents dans la construction des politiques publiques régionales.
Une mobilisation toute particulière en période de crise sanitaire pour témoigner des problématiques et initiatives particulières des adhérents, pour appuyer les demandes auprès des autorités de contrôle et de tarification. Une action de premier plan pour l'URIOPSS dans le cadre des mobilisations interfédérales menées pour soutenir l'attractivité des métiers de l'humain.

Nous les avons rencontré.es

M. Nicolas JULIEN, Directeur de la DGADS du Gard, en présence de ses collaborateurs - 29/01/2021

Mme Véronique SIMONIN, Directrice de la DDCS du Gard - 04/02/2021 – Logement d'abord

M. Eric PELISSON, Commissaire à la lutte contre la pauvreté - 05/02/2021 - Etat des lieux, avancement des actions et attentes du secteur

M. ROUGE, Adjoint au Maire de Toulouse – 09/04/2021 – Enjeux de solidarité sur la ville de Toulouse

M. Laurent POQUET, Délégué régional à la lutte contre les inégalités de santé à l'ARS - 14/04/2021

Mme Muriel ROQUES-ETIENNE, Députée du Tarn – 04/05/2021 - sur l'équité des revalorisations salariales des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire

Mme Marie-Christine VERDIER-JOUGLAS, Députée du Tarn – 17/05/2021 - sur l'équité des revalorisations salariales des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire

Mme la Sous-Préfète de Haute-Garonne et le directeur de la DDEETS de Haute-Garonne – 29/12/2021 – Point de suivi concernant le plan hivernal

Nous les avons interpellé.es

L'ensemble des Président.e.s des 13 Conseils départementaux de la Région (ou leurs représentants) pour faire valoir la nécessité de revalorisations salariales dans le secteur

Mme la Directrice Enfance Famille du département de l'Hérault – 15/01/2021 – Frais liés aux ruptures conventionnelles, aux CPOM et à la prime Covid pour les associations héraultaises de protection de l'enfance

Mrs & Mmes les Parlementaires de la région – 03/03/2021 – Equité des revalorisations salariales des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire

M. le Directeur Général de l'ARS – 15/03/2021 – Equité et financement des revalorisations Ségur

Mrs. & Mmes les Président.e.s des 13 Conseils Départementaux de la région – 22/03/2021 – Equité des revalorisations Ségur

M. le Directeur Régional de la Cohésion Sociale – 22/03/2021 – Equité des revalorisations Ségur

M. le Directeur Général de l'ARS et au Directeur Régional de la DREETS – 07/04/2021 – Demande de report de l'échéance de dépôt des comptes administratifs pour les structures accueillant des personnes aux besoins spécifiques.

Mrs & Mmes Directeurs Généraux Adjoints des Solidarité des 13 départements de la région, au Directeur Général de l'ARS, et à la Directrice Interrégionale de la DIRPJJ Sud – 20/04/2021 - Demande de report de l'échéance de dépôt des comptes administratifs et des ERRD pour l'ensemble des ESMS

M. le Préfet et au Président du Conseil Départemental de l'Hérault – 05/05/2021 – Alerte sur la situation des mineurs non accompagnés dans le département

M. le Directeur Général de l'ARS – 6/05/2021 – Courrier interfédéral revalorisations Ségur secteur PA

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Région – 07/06/2021 – Revalorisations salariales dans le secteur

M. le Directeur Général de l'ARS – 17/06/2021 – Déploiement des équipes mobiles SSR

Mrs & Mmes les Parlementaires de la région Occitanie – 24/06/2021 - Revalorisations salariales dans le secteur social et médico-social : mobilisation Interfédérale des associations, mutuelles et fondations

M. le Directeur Général de l'ARS – 25/06/2021 - Revalorisations salariales Ségur de la santé - Constats d'écarts entre les dotations ARS et les charges réelles pour les établissements de santé privés non lucratifs

Mme la Préfète du Gard – 28/06/2021 – Courrier URIOPSS/FAS

Mrs & Mmes les Présidents des 13 Conseils Départementaux de la Région – 13/09/2021 - Courrier interfédéral sur les conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

Mrs & Mmes les Présidents des 13 Conseils Départementaux de la Région – 11/10/2021 - Décret du 6 septembre 2021 et application de l'avenant 43 à la CCBAD

M. le Préfet de Région – 14/12/2021 – Courrier interfédéral sur le plan hiver 2021/2022

TEMPS FORTS & ACTIVITÉ 2021

09 ÉDITO DU DIRECTEUR

11 LES TEMPS D'INFORMATION 2021

13 NOTRE OFFRE DE FORMATION

15 ACTIVITE 2021

- Gestion, tarification,régulation > P.15
- Travail social & ressources humaines > P.18
- Projet, évaluation, qualité > P.21
- Aide à Domicile > P.22
- Grand âge – EHPAD et habitat > P.24
- Politiques du handicap > P.26
- Lutte contre les exclusions > P.28
- Enfance, famille, jeunesse > P.31

ÉDITO

GUILLAUME FRITSCHY,
DIRECTEUR DE L'URIOPSS OCCITANIE

2021 : la crise… et après ?

2021 a vu la crise sanitaire entrer dans une nouvelle phase. Moins sidérante que 2020 mais tout aussi complexe

Moins sidérante car les associations, mutuelles et fondations ont su, au fil des mois, adapter leurs organisations au gré des multiples évolutions des protocoles sanitaires et ainsi continuer de participer d'une nécessaire entreprise collective de cohésion sociale, si importante par « gros temps ».

Tout aussi complexe car, à la désormais « classique » gestion des tensions hospitalières et des risques majorés pour les personnes vulnérables que nos associations accompagnent, s'est ajoutée de la lassitude : incertitudes face à une épidémie qui s'installe dans la durée, incompréhensions quant à une reconnaissance de l'engagement des professionnels que l'on attendait plus évidente.

Malgré ce et comme toujours, faisant fi des découragements, les acteurs du secteur privé non lucratif se sont employés à accompagner au mieux les personnes fragilisées par l'âge, le handicap, l'exclusion ou la maladie.

La crise sanitaire, dont l'issue (du moins dans ses effets déstructurants sur la vie sociale) semble se profiler, a néanmoins généré des impacts sociétaux profonds, et dont nous ne mesurons certainement pas encore tous les effets. Pour le champ sanitaire, social et médico-social l'année 2021 a constitué une bascule en matière d'attractivité des métiers de l'humain. Alors que différentes fonctions, du soin notamment, étaient déjà en tension en amont de la crise, c'est aujourd'hui la quasi-totalité des métiers du secteur qui peinent à trouver des candidats.

Si cette situation ne fait certes pas exception aux difficultés de recrutement que rencontrent actuellement de nombreux secteurs d'activité, dans un contexte global de diminution du chômage, elle doit alerter pouvoirs publics et responsables associatifs quant à notre capacité, aujourd'hui et demain, à venir en aide à nos concitoyens les plus fragiles. Elle doit aussi nous interroger collectivement sur les leviers mobilisables pour endiguer cette perte d'attractivité.

Cela a été le sens de l'engagement de l'URIOPSS en 2021, dans une dynamique interfédérale inédite en Occitanie. Représentants de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé, Présidents des Conseils Départementaux, parlementaires, acteurs de l'emploi, médias ont tous été interpellés et rencontrés par les responsables associatifs du secteur des solidarités pour redire leur engagement et la nécessité d'un soutien des pouvoirs publics en la matière.

Ces mobilisations ont abouti, pour une part au moins.

Rendre visible, depuis le terrain, la problématique auprès de la puissance publique et du grand public, essaimer cette démarche sur l'ensemble du territoire national ont permis des avancées notables en matière d'élargissement du périmètre des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé.

Mais de nombreux défis sont encore à relever : celui des évolutions structurelles de rémunérations que nos conventions collectives ont trop longtemps laissé décrocher par rapport aux évolutions du SMIC et plus largement du coût de la vie, celui du juste financement de ces mesures par la solidarité nationale et locale, celui des conditions de travail et notamment des taux d'encadrement trop faibles qui épuisent les professionnels et pèsent sur l'intensité nécessaire des accompagnements, celui d'une organisation du temps qui permette de concilier des aspirations sociétales qui évoluent et la nécessité de continuer d'accompagner au mieux les bénéficiaires de l'action sociale, celui de la formation des jeunes et de la mobilisation par le sens que portent, par nature, les métiers de l'humain, celui de la mobilité et de l'évolution des carrières, celui d'une adaptation de l'offre aux aspirations nouvelles et à l'autodétermination des personnes accompagnées…

Cette situation doit alerter pouvoirs publics et responsables associatifs quant à notre capacité, aujourd'hui et demain, à venir en aide à nos concitoyens les plus fragiles.

Elle doit aussi nous interroger collectivement sur les leviers mobilisables pour endiguer cette perte d'attractivité.

Du chemin reste à parcourir et l'URIOPSS demeurera active sur ces sujets aux côtés de ses adhérents tant en portant leur voix qu'en recherchant, avec eux, des solutions opérationnelles, innovantes et collaboratives.

Les difficultés ci-avant n'ont pas empêché notre réseau d'être proactif dans nombre de domaines : sensibilisation des candidats aux élections départementales aux enjeux qui traversent les secteurs sous compétence des Conseils Départementaux, lobbying sur la prise en compte, par la loi, des nécessaires évolutions du secteur du Grand-âge et de l'autonomie, accompagnement des mutations de l'hébergement vers le logement et plus largement de la transformation de l'offre dans une visée inclusive, outillage des associations pour l'amélioration de leur dialogue social, soutien à l'appropriation des nouveaux référentiels SERAFIN-PH ou qualité, soutien aux coopérations inter-associatives…

La densité des temps d'animation de réseau et d'élaboration collective a été rendue possible par une équipe de collaborateurs de notre Union reconnue pour sa compétence, l'actualisation et la finesse de ses analyses, pour son engagement et son sens du service aux adhérents.

Cette dynamique s'appuie aussi sur une digitalisation, non exclusive bien sûr, mais désormais intégrée à nombre de nos pratiques.

Alors que l'utilisation d'outils distanciels aurait pu faire craindre que ne se distende le lien avec nos adhérents, elle n'en a été que le vecteur du rapprochement et l'expression d'une proximité constante au travers de formats plus réactifs et d'une souplesse accrue pour des responsables associatifs aux agendas souvent saturés.

Dans le même esprit de proximité constante, en complément à son expertise nationale et régionale, l'URIOPSS s'engage dans un renforcement de sa présence et de sa connaissance des politiques sociales départementales et locales. La mise en place progressive de référents territoriaux, le renforcement des fonctions d'animation locale au sein de l'équipe, l'organisation de rencontres des adhérents par départements, la contribution à la construction des schémas départementaux des solidarités sont autant d'axes de travail pour les mois et années à venir.

Chacun peut ainsi compter sur l'URIOPSS Occitanie pour soutenir techniquement et promouvoir politiquement notre modèle commun d'initiative privée non lucrative plus utile que jamais et pleinement en phase avec les enjeux sociétaux et sociaux de demain.

LES TEMPS D'INFORMATION

A nouveau, nombreux ont été les temps d'échange thématiques proposés en 2021 à nos adhérents, à l'appui de l'expertise de notre équipe et de notre Club des Partenaires.

Objectifs : informer, relayer, échanger, proposer…

Webinaire « **Présentation du cadre général et des enjeux de la réforme de l'évaluation et ateliers thématiques** »
2 février 2021

Webinaire « **Mise en œuvre des revalorisations Ségur et écarts entre surcoûts en masse salariale et dotations financières complémentaires dédiées** » avec la collaboration de Maître David Caramel, Marc Clouvel, expert comptable, et Maître Olivier Smallwood
12 mars 2021

Webinaire « **Incubateur de CSE URIOPSS Occitanie : point d'étape et suites** » en partenariat avec l'ANACT
30 mars 2021

Webinaire « **Associations Intermédiaires (AI) : Diversification des (re)-sources pour le recrutement en établissement** » en partenariat avec la FAS, COORACE et l'Alliance des AI
9 avril 2021

Webinaire Atelier CSE « **Le règlement intérieur du CSE, comment en faire un outil d'adaptation du CSE, quelle approche pour le faire vivre ?** »
7 mai 2021

Webinaire Atelier CSE « **Un référentiel des compétences pour le CSE, pour qui, pourquoi, comment ?** »
18 mai 2021

Webinaire en partenariat avec AG2R La Mondiale « **Les passifs sociaux : c'est quoi ?** »
20 mai 2021

Webinaire Atelier CSE « **Elaborer et mettre en œuvre l'Autodiagnostic du CSE, avec qui, pourquoi, comment ?** »
1er juin 2021

Journée régionale « **Accompagnement inter institutionnel de l'enfance à multiples vulnérabilités »** organisée par la FEHAP en partenariat avec AIRe, ANMECS, CNAPE, NEXEM, URIOPSS
8 juin 2021 à Carcassonne

Webinaire « **passe sanitaire et obligation vaccinale** »
9 septembre 2021

Journée de rentrée sociale « **Acteurs des solidarités : transformons l'essai ! Renforcer nos atouts pour Susciter l'Engagement** »
12 octobre 2021

Webinaire « **La parole de la personne accompagnée : parlons-en ensemble** », en partenariat avec la Fondation JM.Bruneau
22 octobre 2021

Webinaire « **Bail d'abord** » en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole
4 novembre 2021

Webinaire « **Gouvernance et gestion des associations, fondations et coopératives : quels leviers et contraintes dans le champ des solidarités** » en partenariat avec le Crédit Coopératif
9 novembre 2021

Webinaire « **Acteurs du médico-social, connaissez-vous vos risques en matière de responsabilité ?** » en partenariat avec CHORUM
23 novembre 2021

Journée d'étude en visio « **Le projet d'habitat au prisme du logement d'abord** » en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole
30 novembre 2021

LES TEMPS D'INFORMATION

Webinaire « **Risques cyber : ça n'arrive pas qu'aux autres ! Comment y faire face ?** » en partenariat avec la Banque Populaire du Sud
1er décembre 2021

Webinaire «**Ségur de la santé : Insuffisances de financement, conséquences sociales et financières pour les EHPAD - Voies de recours**»

Webinaire « **Recrutement et fidélisation des professionnels : quelques leviers d'actions** » en partenariat avec La Société Générale
7 décembre 2021

Webinaire «**Nomenclatures des besoins et prestations SERAFIN PH : présentation de l'offre de formation de l'URIOPSS sur l'appropriation du kit pédagogique** »
16 décembre 2021

Webinaire « **Stress : impact de la crise sanitaire sur la santé mentale salariés : comprendre pour agir !** » en partenariat avec Malakoff Humanis
16 décembre 2021

Nos partenaires

NOTRE OFFRE DE FORMATION

Les mois passés nous ont permis de développer et de vous proposer de nouvelles modalités pédagogiques, plus réactives, dans un contexte sanitaire contraint, plus adaptées, sur un mode distanciel. L'URIOPSS a souhaité maintenir cet équilibre des modes d'accès à la formation : préserver la richesse des échanges en présentiel, sensibiliser aux techniques du distanciel par une pédagogie plus innovante.
Objectif : faciliter le développement des compétences à travers une offre adaptée et accessible financièrement à nos adhérents.

Formations à destination des associations

Une année 2021 de rebond, qui nous a démontré l'importance de soutenir les acteurs associatifs dans le développement continu des compétences de leurs équipes.

De nombreuses structures ont en effet reporté les formations programmées sur le second semestre 2020 pour les échelonner sur l'année 2021 dans la mesure de leurs possibilités : formations prioritaires, mobilisation possible et soutenable des professionnels.

Une seconde année non sans incidence sur les thèmes dispensés en formation : le soutien aux professionnels engagés dans l'accompagnement des personnes fragiles – démarche active de bientraitance, prise en charge de nuit, nomenclatures des besoins et prestations SERAFIN PH -, aux équipes de direction dans leurs pratiques de management (déploiement du télétravail, entretiens professionnels…).
1/3 de nos formations inter-organismes et 2/3 de nos formations sur site (intra), un ratio qui se vérifie à nouveau en 2021.

30 sessions de formation INTER

Thèmes sollicités : Droit du travail (40%) Entretiens professionnels, DUERP, Management de proximité, CDD, Congés payés…, Gestion-tarification (35%) EPRD, ERRD, Comptabilité, CPOM, Spécificités comptables, Pilotage des ESSMS (25%) Réformes du secteur PH, RGPD, Politiques publiques du secteur social et médico-social, Démarche projet.

33 jours de formation
23 formations en distanciel
183 stagiaires formés

43 sessions de formation INTRA

Thèmes privilégiés : Management de proximité et télétravail, CSE, Nomenclatures SERAFIN PH, Gestion de l'agressivité, Parcours de la personne accompagnée, Bientraitance, Analyse des pratiques professionnelles…

78 jours de formation
4 formations en distanciel
504 stagiaires formés

En tant que prestataire, l'URIOPSS Occitanie a, dans le cadre d'une action collective régionale proposée par l'OPCO Santé, été choisie pour organiser et animer 12 journées de formation à destination paritairement de membres de CSE et responsables de structures sanitaires et sociales, dont 6 ont pu être dispensées au printemps 2021.

Le réseau UNIOPSS-URIOPSS a également été retenu pour élaborer un **kit pédagogique portant sur la présentation et la mise en pratique des nomenclatures de besoins et de prestations SERAFIN PH**. L'URIOPSS Occitanie a contribué à la conception de ce kit, diffusé fin 2021 par la CNSA.

NOTRE OFFRE DE FORMATION

Une offre de formation 2021 qui, dotée de thématiques communes proposées par l'ensemble des URIOPSS sur le territoire national, est gage d'une expertise reconnue et d'une visibilité accrue pour les acteurs associatifs.

Une démarche qualité à l'oeuvre

Certifié **QUALIOPI** fin 2020, notre organisme de formation a poursuivi son engagement pour assurer aux stagiaires un accompagnement de qualité tout au long de leur parcours pédagogique.
Conseil et appui pédagogique en entrée en formation, appui administratif, logistique, comptable, soutien aux acteurs associatifs dans leur recherche ou choix de formation, mobilisation d'un pool de formateurs experts, multiplicité des échanges avec les organismes de formation, écoles, financeurs, participation à une meilleure connaissance de la formation professionnelle continue, développement continu de l'offre de formation.
Sur les avis exprimés, 92.5% des stagiaires ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de la formation dispensée.

Une digitalisation de nos formations en progression

Si l'année 2020 – par les incidences de la crise sanitaire - a été un tremplin pour la digitalisation de nos activités de formation, cette modalité a été depuis, sollicitée et intégrée à part entière dans nos pratiques.
Développement de l'équipement, plébiscite de la modalité par les avantages qu'elle procure dans l'organisation des stagiaires, près de 40% de nos formations ont été animées sous forme de classes virtuelles.
Cette première étape sera renforcée en 2022 avec le déploiement de parcours plus aboutis, de l'inscription à la délivrance d'un certificat en favorisant les apprentissages au rythme du stagiaire.

Participation à la formation des futurs cadres du secteur

L'URIOPSS Occitanie a produit plusieurs modules à destination des futurs directeurs. trices et chef.fe.s de service déployés au sein de l'IFOCAS :

- Le cadre collectif des relations de travail dans les ESSMS : dialogue social et paysage conventionnel
- Le cadre collectif des relations de travail dans les ESSMS : le C.S.E
- Gestion institutionnelle de la crise
- Pilotage et méthodologie de projet : Réseaux et partenariats dans le projet d'établissement
- Autorisations médico-sociales

SERVICES CIVIQUES

UN TREMPLIN VERS L'EMLOI

Depuis 2015, l'URIOPSS s'est engagée auprès de l'UNIOPSS pour faciliter l'accueil de volontaires en service civique chez les adhérents qui le souhaitent. L'ensemble des adhérents nationaux et régionaux peuvent bénéficier du numéro d'agrément de l'UNIOPSS et d'un accompagnement personnalisé pour proposer des missions d'intérêt général.
Après une période de montée en charge puis trois années de stabilité à 60 jeunes accueillis par an, en 2021 nous rencontrons une augmentation du nombre de missions pourvues : 104 jeunes ont effectué au moins une journée de mission.
Quatre sessions de formation civique et citoyenne ont été organisées cette année.

Gestion - tarification - réglementation
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Adaptation des règles d'organisation et de financement des ESSMS en 2021

En 2020, au pic de la crise sanitaire, a été acté un maintien des financements pour l'ensemble des ESSMS listés par le CASF et ce, qu'ils soient sous dotation globale ou sous prix de journée. En pratique, la mise en œuvre a été très hétérogène selon le type de financeurs, avec parfois des règles disparates selon les territoires. Pour 2021, le maintien des financements en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire résultant de l'épidémie été acté jusqu'au 1er juin.

En revanche, aucune règle nationale n'a été arrêtée concernant la compensation des surcoûts et des pertes de recettes, ce qui est regrettable, compte-tenu des effets que continue de produire la crise sanitaire sur le fonctionnement et la gestion des structures.

En outre, la modulation de la dotation en fonction d'objectifs d'activités qui concerne les EHPAD, les ESMS du secteur du handicap sous CPOM « obligatoire », ainsi que les CHRS sous CPOM ne devra pas s'appliquer pour l'activité réalisée en 2021 - c'était déjà le cas en 2020.

Enfin, du 12 mars 2020 au 30 septembre 2021, les ESSMS ainsi que les lieux de vie et d'accueil pouvaient déroger à certaines règles juridiques afin d'adapter leurs conditions d'organisation et de dispenser des prestations non prévues dans leur arrêté d'autorisation, tout en veillant à maintenir des conditions de sécurité suffisantes. Ces adaptations pouvaient prendre plusieurs formes, que ce soit recourir à un lieu d'exercice différent, à une nouvelle répartition des activités ou des personnes accompagnées. Il s'agit également de pouvoir déroger aux qualifications des professionnels requis ou aux taux d'encadrement prévus par la règlementation.

Financement de la transposition (1.) et de l'extension (2.) « Ségur CTI » au secteur privé non lucratif

1. L'année 2021 s'est traduite par un financement nouveau de 1,5 milliard d'euros afin de mettre en œuvre les revalorisations issues du Ségur de la santé à destination des personnels non médicaux des EHPAD publics - et étendues, dans un second temps, aux EHPAD associatifs et lucratifs.

Cette mesure est répartie entre les ARS en fonction du poids des capacités, des forfaits cibles Dépendance, des forfaits cibles soins et des financements complémentaires au titre des modalités d'accueils particulières, selon une clé identique à chaque statut juridique[1]. Cette dernière, reprise dans la circulaire budgétaire du 8 juin 2021, est particulièrement liée aux produits de la tarification.

Les travaux de la DGCS, qui ont débuté à la fin de l'année 2020, ont porté uniquement sur les clés de répartition des enveloppes relatives à chaque statut de gestion - et non sur les montants de ces enveloppes et sur la détermination des besoins destinés à couvrir, à l'euro près, les nouvelles charges salariales créées.

Des écarts sont donc observés par les organismes gestionnaires, qui indiquent qu'il y a certainement eu une mauvaise évaluation, soit de l'enveloppe globale nécessaire, soit du taux de charge retenu[2]. D'après les études menées par les différentes fédérations, les dotations n'ont pu permettre de financer que 70 à 75% des besoins.

Suite au constat d'importants écarts entre le versement des dotations relatives aux revalorisations salariales issues du Ségur de la santé et le coût réel pour les EHPAD-PUV médicalisées, la DGCS et la CNSA ont lancé une enquête auprès des organismes gestionnaires en septembre 2021. Cette enquête avait pour objectif d'évaluer l'impact de la délégation forfaitaire des crédits relatifs aux accords du Ségur de la santé versés aux ESMS concernés et, plus particulièrement, au CTI, avec un ajustement des DRL le cas échéant. Malheureusement, les résultats de ces enquêtes n'ont pas été exploités et la seconde circulaire budgétaire pour 2021[3] ne mentionne pas la résorption des écarts constatés.

Au niveau régional, si l'ARS affirme avoir conscience que l'enveloppe est sous calibrée au départ, à l'heure actuelle, le ministère ne s'est pas prononcé[4], de sorte que le rattrapage promis ne semble pas inscrit clairement à l'ordre du jour et demeure à ce stade sans garantie de complément malgré les engagements du Gouvernement.

Il existe plusieurs recours possibles face à ce constat/cette situation. Pour les EHPAD pour lesquels les revalorisations salariales sont opposables et qui ont par conséquent d'ores et déjà commencés à verser les indemnités forfaitaires mensuelles, il est possible de solliciter une revalorisation du financement public pour le budget en cours. L'ensemble des EHPAD étant depuis le 1er janvier 2017 soumis à EPRD[5], cette sollicitation peut se faire par le biais d'une décision budgétaire modificative. En outre, les recours gracieux et contentieux peuvent également être envisagés.

[1] 37% répartis au poids des capacités, 22% répartis au poids de l'équation dépendance et 41% répartis au poids de l'équation soins.

[2] Le réseau UNIOPSS-URIOPSS avait pourtant dès le début des travaux alerté la DGCS sur le caractère inéluctable et les risques des écarts à venir et la nécessité de se voir assurer, en réponse, un financement à l'euro/l'euro et une analyse régulière desdits écarts.

[3] Instruction budgétaire du 16 novembre 2021.

[4] Attente circulaire budgétaire 2022 ?

[5] Et ce, indépendamment de la conclusion d'un CPOM.

Gestion - tarification - réglementation
Ce qui a fait l'actualité en 2021

2. En terme de financement de l'extension des volets au secteur privé non lucratif, les engagements du Ségur représentent une enveloppe de 137,9 millions d'euros[6]. Ces crédits[7] sont répartis entre les ARS en fonction du poids des produits de la tarification reconductible arrêtés en 2020.

Les premiers arrêtés de tarification ont été reçus fin 2021, et prévoient une ligne dédiée « Mesures nouvelles Ségur CTI ». On constate déjà, au-delà des écarts déjà observés pour les EHPAD, un certain nombre d'incohérences (par exemple : certaines structures employant du personnel non concerné par les revalorisations ont pourtant été destinataires de ces mesures nouvelles Ségur CTI).

Plusieurs hypothèses pour expliquer ces incohérences et ces écarts :

- Des crédits nationaux délégués en région insuffisants pour couvrir la mesure.
- Répartition théorique des crédits dits "pérennes" en fonction du poids du budget soins et non pas en fonction des ETP concernés et du coût réel de la mesure.
- Dotation calculée sur un pourcentage de la dotation ARS, alors même que certains établissements ont un double financement CD/ARS - les ayants droits de la partie CD n'étant ainsi pas pris en compte et pas financés.
- Absence de financement de la perte des allègements Fillon sur les bas salaires : le coût mensuel par salarié concerné des mesures Laforcade s'échelonne entre 410€ et 460€[8] ; or, les autorités de tarification retiennent un montant inférieur[9], ce qui revient à ignorer la perte des avantages générés jusqu'alors par les allègements Fillon.
- Absence de prise en compte des places créées en fin d'année (extension ou AMI) dans le calcul du financement des revalorisations.

L'ARS Occitanie a indiqué que les montants relatifs aux revalorisations salariales du personnel éligible des ESMS exclusivement financés par les conseils départementaux seront directement versés par la CNSA, sans intervention de l'ARS[10].

Toutes ces dispositions sont actées dans la LFSS 2022, en son article 43 : Avancée au 1er novembre de la revalorisation des professionnels du handicap financés par l'assurance maladie et extension de la mesure aux établissements financés par les départements[11].

La LFSS 2022 acte également l'extension de la revalorisation salariale aux personnels des accueils de jour autonomes et les résidences autonomie, qui bénéficiera aux agents publics y exerçant en tant que personnel soignant, auxiliaire de vie sociale, AMP et AES. Cette revalorisation, qui prendra effet rétroactivement à compter d'octobre 2021, sera également applicable au secteur privé à partir de 2022, via la transposition par accords collectifs.

Enfin, d'autres extensions sont annoncées dans le cadre de la conférence des métiers du médico-social, qui s'est tenue le 18 février 2022. Ainsi, l'ensemble des professionnels de la filière socio-éducative[12] vont finalement bénéficier d'une revalorisation de 183 euros dès le mois d'avril, ce qui représente au total la somme de 540 millions d'euros, soit 720 en année pleine.

En outre, 20 000 aides à domicile relevant des CCAS et CIAS et 3 000 médecins coordonnateurs d'EHPAD vont à leur tour bénéficier du complément de traitement indiciaire. Autre correctif, le personnel soignant, médecins et sages-femmes des services de protection maternelle et infantile des départements, qui n'étaient pas non plus concernés par le Ségur. Pour autant, le risque, malgré ces avancées, de créer de « nouveaux oubliés » perdure. D'où l'importance d'imaginer d'ores et déjà la suite.

[6] 63,5 M€ pour le financement de l'anticipation au 1er novembre 2021 des revalorisations salariales prévues dans le cadre des accords Laforcade aux ESMS privés (au lieu de janvier 2022 comme initialement prévu), dont 8,5 M€ pour le secteur PA et 55 M€ pour le secteur PH (PNL et PL) ; le reste pour le secteur public.

[7] V. Instruction budgétaire du 16 novembre 2021.

[8] 460€ pour la majorité des salariés concernés (entre 1,2 et 1,5 SMIC).

[9] 340€ en moyenne.

[10] L'URIOPSS a donc saisi les 13 Conseils départementaux de la région afin d'obtenir de la visibilité sur les modalités de financement à venir.

[11] Soit les foyers et établissements du handicap financés par les départements et les établissements expérimentaux pour personnes âgées.

[12] Soit environ 140 000 ETP. Les pouvoirs publics ont ciblé la filière socio-éducative mais n'ont pas encore déterminé la liste des métiers concernés par cette revalorisation salariale. Au 16/03/22, son élaboration est encore en cours.

Gestion - tarification - réglementation
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Expérimentation SERAFIN PH en 2021

Le comité stratégique SERAFIN-PH de décembre 2020 a acté un certain nombre d'objectifs pour 2021-2022, avec un retard sur ceux initialement fixés, qui ont trait à :

- L'approfondissement des travaux sur le futur modèle de financement, avec le lancement de plusieurs groupes de travail, notamment sur l'harmonisation du suivi d'activité, sur le financement à la qualité et sur le droit personnalisé à prestation.
- Le cadrage de l'expérimentation avec la mise en place, également, de groupes de travail, notamment sur la valorisation des données et sur l'identification des données de santé. L'échantillon cible est fixé à 1 200 ESMS. Son lancement s'est fait le 20 septembre, auprès de l'équivalent de 10% des structures de handicap concernées par la réforme. La généralisation est quant à elle confirmée pour 2024.

Les principes généraux de l'expérimentation sont :

- De recueillir des données complémentaires à celles des ENC 2018 et 2019 afin d'alimenter des simulations. Ce recueil se fera à partir de deux périodes de « coupe » obligatoires :
  - Une première coupe de 1 semaine, sur la période mars-avril 2022 ;
  - Une seconde coupe de 2 semaines, sur la période mai-juin 2022 ;
- De s'assurer que les composantes tarifaires prévoient l'attribution aux ESMS PH de ressources tenant compte des caractéristiques des personnes qu'ils accompagnent pour répondre à leurs besoins ;
- De s'assurer que le futur modèle soit adapté aux nouvelles modalités d'organisation issues de la Stratégie quinquennale d'évolution et de transformation de l'offre médico-social
- D'ajuster le pré-modèle de financement et arrêter, via des simulations ex-post, le futur modèle qui sera déployé.

Tous les ESMS du périmètre SERAFIN-PH pouvaient se porter volontaires pour participer à l'expérimentation, qui propose trois modalités de participation distinctes - nommées « échantillons » :

- L'échantillon « tronc commun » de 1200 ESMS, avec pour objectif de faire des simulations de financement « à blanc » pour mesurer les effets du nouveau modèle de financement, via le recueil des caractéristiques de la structure et des personnes accompagnées (« recueil de base »).

Parmi les 1200 ESMS de l'échantillon principal :

- Un sous-échantillon « temps » de 300 ESMS devra collecter, en complément du recueil de base, les temps des prestations directes et de transports réalisées ou financés par la structure.
- Un sous-échantillon « parcours » de 150 ESMS, qui aura pour objectif de recueillir des données décrivant l'organisation des accompagnements, afin de mieux appréhender la manière dont ils se structurent et se complètent. Il sera donc question pour cet échantillon de réaliser le recueil du parcours complet des personnes en intégrant les accompagnements des partenaires de l'établissement ou du service.

Nous soulignerons que la CNSA, appuyée par le réseau UNIOPSS-URIOPSS, a réalisé un kit pédagogique sur les nomenclatures des besoins des personnes handicapées et les prestations répondant à ces besoins ainsi que sur leurs usages qualitatifs. Le kit, librement accessible sur le site de la CNSA, doit permettre à chacun de comprendre et de s'approprier les nomenclatures des besoins et des prestations qui ont vocation à constituer un langage commun à tous les acteurs, pour personnaliser l'accompagnement dans un cadre partenarial.

Chiffres-clés 2021

Soutien technique
118 réponses orales ou écrites aux adhérents de l'URIOPSS Occitanie & du réseau

Relais : 17 flash-infos tous secteurs confondus + Point épidémiologique hebdomadaire en période de crise.

Représentations : 5 comités des fédérations ARS (secteur sanitaires), 34 conférences téléphoniques Covid19 (secteur sanitaire).

Interpellations : 45 courriers adressés : 1 « Protection de l'enfance » (CD34, janvier 2021), 14 « Équité des revalorisations salariales des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire » (Parlementaires + 13CD + ARS, mars 2021), 14 « Demande report dépôt CA 2020 » (13CD + ARS, avril 2021), 1 « Plaidoyer élections départementales », 1 « Déploiement des équipes mobiles SSR en Occitanie » (ARS, juin 2021), 1 « Revalorisations salariales Ségur de la santé - Constats d'écarts entre les dotations ARS et les charges réelles pour les établissements de santé privés non lucratifs » (ARS, juin 2021), 13 « Revalorisations salariales Ségur de la santé - Constats d'écarts entre les dotations ARS et les charges réelles pour les établissements de santé privés non lucratifs » (13CD, octobre 2021).

Animation : 4 (3 groupes de travail « Santé » ; 1 groupe de travail « Finances ». et co-animation d'une matinale et d'un webinaire.

Formations : 6 sessions, 4,5 jours.

Accompagnements : 5.

VOTRE CONSEILLER TECHNIQUE GESTION, TARIFICATION, REGLEMENTATION : ADRIEN NIETO /a.nieto@uriopss-occitanie.fr

Droit social – Ressources humaines
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Groupe de travail « Ressources humaines »

L'URIOPSS a poursuivi l'animation d'un groupe de professionnels chargés des Ressources Humaines. Espace d'échanges entre pairs et de partages d'expériences, ce « groupe RH » a vocation à se réunir trimestriellement plusieurs fois dans l'année.
Il a pour objectif de décrypter et comprendre les principaux changements impactant les évolutions du droit social et la gestion des ressources humaines, d'anticiper les effets induits, de repérer les besoins et attentes, de permettre la diffusion de bonnes pratiques et la construction collective d'outils repères.
C'est aussi pour l'URIOPSS Occitanie une autre façon de soutenir ses adhérents et de les accompagner au plus près et au mieux dans leurs actions.
Couvrant un champ de compétence transversal aux différents secteurs, le pôle droit social-RH contribue ponctuellement et au regard de l'actualité aux autres groupes sectoriels animés par l'URIOPSS.

PERSPECTIVES 2022 : l'URIOPSS adaptera une posture d'écoute active afin de permettre à ses adhérents d'anticiper les impacts RH liés au contexte mouvant que connaissent les ESMS.

A la rencontre de nos adhérents :

Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2021. Compte tenu du contexte sanitaire, le groupe de travail « RH » s'est réuni en visio.

- Groupe RH 11/03/2021
- Groupe RH 03/06/2021
- Groupe RH 09/12/2021

Rassemblant une cinquantaine de participants à chaque fois, ce groupe a permis de balayer l'actualité sociale transversale et sectorielle et d'anticiper son application concrète pour les ESSMS.

Par ailleurs, le pôle droit social-RH de l'URIOPSS participe à la rédaction de fiches pratiques, ouvrages et communications à l'attention de ses adhérents afin de les soutenir :

- Les revalorisations salariales issues du Ségur de la Santé, mise en œuvre et enjeux pour les associations du secteur médico-social et santé, 11 janvier 2021 (contribution de notre URIOPSS au travail publié par le réseau UNIOPSS-URIOPSS)
- Les revalorisations salariales issues du Ségur de la Santé, décryptage des nouvelles annonces, 19 juillet 2021 (contribution de notre URIOPSS au travail publié par le réseau UNIOPSS-URIOPSS)
- Organisations représentatives des employeurs et des salariés dans nos secteurs en 2021, 16 décembre 2021
- Contribution au document de rentrée social 2021-2022, réseau UNIOPSS-URIOPSS : Chapitre 11-point IV - « Agrément des accords collectifs : de la dématérialisation à la disparition ? » / Chapitre 12 – point II- « Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif : Agir pour une juste reconnaissance économique du travail ? »
- Septembre 2021 : Fusion administrée de la CCNT du 15 mars 66 et des accords CHRS
- Novembre 2021 : participation à la rédaction du Cahier technique Uniopss N°23 - Les associations réinventent l'innovation – volet participation et management du travail

Des temps d'échanges en distanciel sur ces mêmes thématiques ont également été organisés par l'URIOPSS au-delà du groupe RH

- Webinaire : « obligation vaccinale » - 9 septembre 2021 : cadre juridique et social de l'obligation vaccinale avec la participation de Me DELOVA
- Groupe Aide à Domicile – 14 septembre 2021 : Application de l'avenant 43, Extension des revalorisations salariales « SEGUR »

PERSPECTIVES 2022: l'URIOPSS poursuivra son soutien auprès des adhérents et co-organisera avec ses partenaires des temps d'échanges sur l'actualité sociale, la gestion des ressources humaines et l'innovation organisationnelle susceptibles de concerner les ESSMS privés non lucratifs.

Le réseau national : au sein de l'UNIOPSS, le pôle droit social/RH de l'URIOPSS Occitanie participe au Groupe Droit Social. En 2021, le groupe droit social s'est réuni régulièrement afin de soutenir les adhérents.

Droit social – Ressources humaines
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Conseiller & soutenir

Traitement de 280 questions. Cette année, les principales thématiques abordées ont majoritairement concerné la gestion de la crise sanitaire et ses impacts en matière RH, les revalorisations salariales issues du Ségur de la santé et les questions relatives au CSE et au dialogue social.

Rencontres, visites ou intervention chez nos adhérents et partenaires : des rencontres ont eu lieu à l'URIOPSS ou chez nos adhérents pour expliciter des points ayant trait à la gestion des Ressources Humaines. Les thématiques principalement abordées à ces occasions ont été : la démarche QVT, l'organisation et l'aménagement du temps de travail, le CSE, l'organisation des fonctions supports…

Accompagner

Le pôle droit social/RH a assuré 5 accompagnements individuels auprès de ses adhérents.

Ces accompagnements sont réalisés par l'URIOPSS Occitanie dans le cadre de son offre de prestation ou de son référencement « Appui conseil RH » auprès de l'OPCO SANTE.

Les principales thématiques abordées ont trait à des besoins de diagnostic soit sur le volet social soit sur le volet GRH et concernent plus particulièrement :

- La démarche Qualité de vie au travail et l'évaluation des risques psychosociaux
- Le temps de travail et ses effets sur l'engagement des salariés
- La révision d'un accord relatif au système d'aménagement du temps de travail
- La reconnaissance du travail par la promotion
- Les leviers sociaux, RH et organisationnels d'un dispositif d'aide à domicile

Informer & Former

Les publications du pôle droit social/RH : des publications ponctuelles liées à des actualités sociales sur lesquelles il est opportun et utile de communiquer à nos adhérents.

Le Pôle droit social/RH anime des formations en lien avec les besoins de ses adhérents. Ces formations pouvant être déclinées en inter et en intra.

EN INTER

- Sécuriser le recours au CDD
- Les fondamentaux en droit social : 4 demi-journées à distance (format e-learning) les 8, 15, 22 et 29 juin 2021

EN INTRA

- Faire vivre le CSE – secteur PH Hérault – 19 octobre 2021
- Faire vivre le CSE – secteur LCE Gard – 25 octobre 2021
- A destination des élèves de l'IFOCAS :
  - Le cadre collectif des relations de travail dans les ESSMS : dialogue social et paysage conventionnel : 16 septembre 2021
  - Le cadre collectif des relations de travail dans les ESSMS : le C.S.E : 19 novembre 2021
- Action Collective Régionale OPCO Santé « Faire vivre le CSE » étape 2 : 10 demi-journées à distance (format numérique) pour Montpellier, Toulouse, Nîmes et Montauban les 9, 11, 16, 18, 23 et 25 mars 2021

18 temps de formation rassemblant une centaine d'adhérents ont été animés en 2021.

Droit social – Ressources humaines
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Rassembler & mobiliser

Démarche Qualité de Vie au Travail pour les ESSMS : Dans la poursuite du Cluster QVT piloté par l'URIOPSS en 2016-2017, les associations continuent de bénéficier des outils et informations que l'URIOPSS communique via le Mur numérique QVT qu'elle a créé en 2018. Il a fait en 2021 l'objet de mises à jour régulières s'agissant des outils et actualités relatives aux démarches QVT. Et enfin, l'URIOPSS Occitanie a participé, toujours en concertation avec l'ARACT Occitanie à la préparation de la Journée Régionale ARDESS Occitanie du 30 septembre 2021 dédiée à la "QVT des dirigeants de l'ESS"

Lien vers le Mur numérique QVT : outil de capitalisation des outils collectés ou produits ici

L'INCUBATEUR DE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE L'URIOPSS OCCITANIE

Dans la continuité de sa mission de soutien aux actions d'amélioration des conditions de travail et pour accompagner les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social privés non lucratifs dans la mise en place et le déploiement des nouveaux CSE, l'URIOPSS a poursuivi en 2021 son engagement dans le pilotage d'un **« Incubateur de Comité Social et Economique** » sur la période 2019-2022.

Ces travaux, soutenus par des techniques d'animation dynamiques et paritaires assurés par l'équipe de l'URIOPSS Occitanie, se sont organisés en deux phases dupliquées sur les deux territoires Occitans (Est et Ouest) : Une 1ère phase de repérage des besoins et bonnes pratiques et une 2nde phase de construction d'actions expérimentales visant à donner du sens au CSE.

La clôture des travaux de l'incubateur sera marquée par l'organisation d'un Webinaire en 2022.

Après l'élaboration et la diffusion en 2020 via l'espace ressource numérique dédié à la diffusion de ses travaux, l'année 2021 a été marquée par l'animation d'ateliers de construction d'actions expérimentales facilitatrices du dialogue social avec les acteurs des CSE.

En 2021 se sont donc ajoutés aux évènements organisés par l'URIOPSS en 2020 :

- Réunion du 2ème COPIL des travaux le 28 janvier 2021 : Invitation de représentants des collectivités territoriales héraultaises et des DREETS, partenaires sociaux territoriaux, autres institutions (formation, chambres régionales)
- Animation d'une réunion de lancement visant à présenter le lancement de la 2ème phase des travaux de l'Incubateur : Webinaire de lancement du 30 mars 2021 - 22 établissements inscrits
- Animation de 15 ateliers de coconstruction d'actions expérimentales les 9, 16, 18, 25 et 29 mars, 7, 18 mai et 1er juin 2021. Ils ont eu pour objectif de déployer selon un principe de participation paritaire (représentants des employeurs, des élus aux CSE et des salariés) trois outils d'aide à l'amélioration du dialogue social avec les CSE : Un autodiagnostic du CSE, un référentiel des compétences des CSE et un règlement intérieur stratégique du CSE / 85 établissements inscrits à l'ensemble des ateliers organisés
- Elaboration en 2021 de 6 posters de recueil de l'expression des participants et 3 fiches actions (qui viennent s'ajouter à l'ensemble des outils livrés en 2020)

EN SYNTHESE, les évènements et productions de l'Incubateur de CSE depuis 2019 et jusqu'à 2021 ont généré :
2 réunions de lancement / 3 COPIL / 8 Ateliers de repérages des besoins des acteurs du CSE / 15 Ateliers de co construction d'actions expérimentales
Livrables / productions à l'issue de l'année 2021 : 4 Fiches repères / 3 Fiches actions / 1 espace ressource dédié
Nombre de participants à ce jour : 270 participants dont 140 représentants des salariés et 130 représentants des employeurs
Le pilotage de l'action par l'URIOPSS dans le cadre du FACT se terminera en 2022. A l'issue les ESSMS privés non lucratifs (adhérents ou non à l'URIOPSS) bénéficieront de l'ensemble des productions complémentaires à celles de 2021 (capsules vidéo, outils test, accompagnements, formations visant à développer une nouvelle culture du dialogue social avec les CSE auprès des employeurs, élus aux CSE, salariés et représentants de l'association)

Lien vers le mur numérique de "L'incubateur de Comités Sociaux et Economiques" URIOPSS Occitanie : ici

VOS CONSEILLERES TECHNIQUES DROIT SOCIAL_RESSOURCES HUMAINES : ANNE DUMUIS / a.dumuis@uriopss-occitanie.fr
LAËTITIA COURTIN / l.courtin@uriopss-occitanie.fr

Projets – évaluation - qualité
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Le Pôle Evaluation / Projet a réamorcé sa dynamique de reprise d'activités post gestion de crise de fin 2020 tout en capitalisant sur les acquis expérientiels en matière d'animation et de participation.
En outre, 2021 est à la fois marquée par un souhait d'un retour à la normale tout en requestionnant les modes d'organisation et de pilotage interne.

Quelques exemples de projets accompagnés :

- Soutien à la démarche CPOM dans une visée de transformation de l'offre, notamment dans les phases de diagnostic et d'élaboration de fiches actions.
- Accompagnement à la réflexion de coopération inter-associatives cadrage juridique et règlementaire, mise en travail des objets communs, étude de faisabilité et d'opportunités
- Animation/médiation de sessions de travail de coopération et de stratégie entre 3 structures complémentaires œuvrant sur l'ensemble du territoire
- Accompagnement à la démarche d'évaluation interne notamment par l'élaboration participative d'un référentiel intégrant les éléments d'appréciation de la qualité de la réforme des évaluations des ESSMS repoussée à nouveau.
- Accompagnement à l'actualisation de projets d'établissements avec notamment pour les établissements relevant du champ du handicap, une approche SERAFIN PH compatible
- Actualisation du Projet associatif par des outils d'interactivité favorisant la participation active de l'ensemble des parties prenantes (professionnels, encadrement, administrateurs, usagers et familles, partenaires…) autour des fondamentaux du projet et de l'objet associatif.
- Animation d'un espace de réflexion éthique dans un objectif de production de supports d'aide aux professionnels

Evaluation
3 accompagnements à la démarche d'évaluation

Animation
2 interventions CAFDES sur les réseaux et coopérations dans le Projet d'établissement
1 partie prenante au COPIL DAC Occitanie lancée par l'ARS
2 animations de journées institutionnelles et/ou d'équipes

2021 : la réforme de l'évaluation des ESSMS mise en travail

Les ambitions de la réforme visent à faire de l'évaluation un levier pour améliorer les pratiques professionnelles : en outre les objectifs sont de faire progresser les pratiques et de s'assurer que les recommandations publiées par la HAS soient appliquées.
Il s'agit donc à la fois de soutenir une discussion éthique mais également d'aborder les sujets sous l'angle des bonnes pratiques. Le référentiel devra ainsi permettre d'aborder les pratiques professionnelles au regard des recommandations existantes.

- Contribution des adhérents et du réseau à la consultation de l'HAS sur le référentiel V0
- Organisation d'un webinaire d'informations et d'ateliers
- Participation aux inter-commissions réseau

Chiffres-clés 2021

Projets Associatifs
3 associations gestionnaires accompagnées du champ PA, PH et Protection des majeurs

Projets d'établissements
3 établissements

CPOM
1 association gestionnaire soutenue dans la démarche

Ethique
2 associations accompagnées dans l'animation de leur réflexion éthique

Coopérations Inter-associatives
1 association accompagnée dans les phases préparatoires d'une fusion-absorption
3 associations sensibilisées aux enjeux de coopération et regroupements

VOTRE CONSEILLERE TECHNIQUE PROJET_EVALUATION_QUALITE : NAM PHUONG LACROIX / n.lacroix@uriopss-occitanie.fr

Aide à domicile
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Tarification des SSIAD

Les travaux DGCS / fédérations du secteur sur la tarification des services continuent pour une application de la nouvelle équation tarifaire en janvier 2023.
Plusieurs points ont été abordés lors des groupes de travail :

- L'architecture de l'équation tarifaire : combien de blocs de coûts et quel contenu ?
- L'actualisation des données du modèle : outils et application numérique, fréquence, similitudes avec la coupe PATHOS, lien avec le CPOM…
- La visibilité des SSIAD dans l'avenir : quelle articulation avec les services autonomie ? Quelle coexistence avec les SPASAD ? Quel lien avec les autres réformes tarifaires ?

Le réseau a remis une contribution à la DGCS au 30 novembre 2021 (en sus de celle de juillet 2021), mentionnant l'inscription des SSIAD dans un modèle général de l'accompagnement et des soins à domicile mais aussi leur inscription dans un modèle général d'une offre d'accompagnement et de soins que ce soit à domicile ou en établissement. Pour cette raison et pour bien asseoir le futur modèle du service autonomie à domicile dans le paysage médico-social, le réseau attend une réflexion globale et transversale ainsi que des engagements fermes sur le contexte budgétaire, la gouvernance territoriale, le pilotage local et le recrutement, la formation, la rémunération et la carrière du personnel, et d'une manière générale sur l'organisation des SSIAD.

« La parole de la personne accompagnée » : nous en avons parlé ensemble le 22 octobre 2021 ! »

Lors d'un webinaire en présence **d'Alice CASAGRANDE**, *Philosophe et éthicienne, à l'initiative du collectif « Associons nos savoirs », Présidente de la Commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance qui a également contribué aux travaux du HCTS sur la participation* et de **Claudette BRIALIX**, *présidente de la fédération nationale des associations et amis de personnes âgées et de leurs familles (FNAPAEF),* nous avons abordé les points suivants :

- Le principe de la participation et ses enjeux en matière d'accompagnement médico-social (De quoi parle-t-on précisément ? Les bienfaits de la participation pour la personne accompagnée et l'ensemble des parties prenantes. La participation comme levier de sortie de crise ?)
- Le contexte sociétal et ses contraintes freinant la pleine participation des personnes accompagnées (la crise sanitaire, une société « âgiste », l'absence de reconnaissance de la place de chacun…)
- Après ces interventions, l'URIOPSS OCCITANIE a présenté le livret développé en 2020 lors de plusieurs groupes de travail professionnels (établissement et services à domicile) autour du thème : « La parole de la personne accompagnée : parlons-en ensemble », disponible à l'url suivant : 2021_livret_bruneau_uriopss_occitanie.pdf

Lien et soutien de proximité : étude du dispositif par l'URIOPSS

« Lien et soutien de proximité » est un dispositif porté par plusieurs SAAD gardois depuis 2012, puis financé par la CFPPA depuis 2016. Ce dispositif permet une intervention à domicile pour des personnes âgées sans droits ouverts et en toute gratuité. L'aide est multiforme : ménage, courses, hygiène, aide administrative, lutte contre l'isolement…
Le financement de la CFPPA a pris fin en 2020, le CD30 a donc souhaité réaliser une étude du dispositif pour obtenir des pistes de pérennisation de celui-ci (accompagnement, démarche qualité, ressources humaines, financement…).
Cette mission a été confiée à l'URIOPSS OCCITANIE qui a rendu son rapport en décembre 2021 suite à plusieurs mois de travail autour d'analyses documentaires, analyses de politiques publiques locales et nationales, enquêtes, questionnaires, audit RH…
L'URIOPSS espère désormais que ce service pourra perdurer tant le besoin est grand auprès des personnes âgées isolées du Gard.

Aide à domicile
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Un plaidoyer URIOPSS OCCITANIE (juin 2021)

adressé aux conseillers départementaux en place ainsi qu'aux candidats aux élections départementales de juin 2021, co-construit avec les adhérents en avril 2021. Les élections départementales sont importantes car elles engagent politiquement les collectivités dont les missions premières croisent les enjeux de solidarité qui font le quotidien des associations.
Le plaidoyer visait :

- Un véritable partenariat entre conseils départementaux et associations
- Un dialogue de gestion de qualité avec les associations
- Un soutien à une transition numérique au service de l'accompagnement des plus vulnérables
- Une politique garantissant la fluidité du parcours des personnes en situation de handicap
- Une offre ambitieuse au profit des personnes âgées
- Un investissement social accru au bénéfice de la jeunesse et des familles
- Une action départementale auprès des plus précaires
- Agir pour reconnaître, attirer, promouvoir les métiers sociaux et médico-sociaux sur les territoires.

Contributions URIOPSS/UNIOPSS

Contribution du réseau UNIOPSS « pour une Loi Autonomie » : sans cesse décalée depuis plusieurs années et fortement attendue par l'ensemble des acteurs et des personnes accompagnées, le projet de loi « Grand âge & Autonomie », renommé « Générations solidaires » n'a finalement pas vu le jour en 2021 ! Pourtant en juillet, le ministère a évoqué une proposition de loi imminente. Le réseau Uniopss a donc publié une contribution en 5 parties et 33 fiches argumentées affichant son positionnement sur les différents sujets ayant attrait à l'autonomie : la citoyenneté et les droits des personnes *(« conceptualisation d'une prestation universelle pour l'autonomie », « accompagner les personnes handicapées vieillissantes », « données de santé dans les ESMS » , « harmonisation de la personne de confiance »…)*, la gouvernance, le pilotage et l'articulation des politiques de l'autonomie *(« rénover les conférences des financeurs », « impulser la généralisation des maisons départementales pour l'autonomie » …)*.

Contributions de juillet et novembre 2021 adressées à la DGCS dans le cadre des travaux relatifs à la réforme tarifaire des SSIAD : « Evolution du modèle de tarification des SSIAD »: offre, modèle, articulation avec les autres ESMS, RH, financements…
Contribution envoyée au président de la Conférence Nationale de Santé dans la perspective de la célébration de l'anniversaire des vingt ans des lois de 2002, afin d'établir un bilan des années écoulées et des propositions d'évolution pour faire de la démocratie en santé des 20 prochaines années un véritable outil au service de la santé publique et de ses enjeux.

Chiffres-clés 2021

Soutien technique
33 réponses orales ou écrites aux adhérents de l'URIOPSS Occitanie ;

Relais
20 relais d'informations ARS sur l'actualisation des recommandations régionales (kit PA), sur la réglementation relative au passe sanitaire et à l'obligation vaccinale et sur les enquêtes relatives aux surcoûts COVID pour les SSIAD (février : 1,3,11,19 ; mars :17,24,29 ; avril : 14,16 ; mai : 10,14 ; juin : 9 ; juillet : 19, 28,28 ; septembre : 17,28 ; décembre : 22,27,27) + relai régulier sur les informations nationales *(projets de lois, commissions d'enquêtes, publications de rapports, parutions de textes réglementaires, compte-rendus de réunions DGCS/fédérations…).*

Représentations
16 réunions avec l'ARS OCCITANIE sur la gestion de la crise et l'accompagnement des personnes âgées par les SSIAD principalement (janvier : 7,21,28 ; février : 11 ; mars : 11,30 ; avril : 29 ; mai : 20 ; juin : 10 ; juillet : 1er, 8, 16 ; août : 12 ; septembre : 24 ; décembre : 2,23).
Réunions DD ARS régulières sur la vaccination: Haute Garonne et Hérault.
1 réunion RH avec l'ARS OCCITANIE pour la présentation du projet OméGA (attractivité des métiers du grand âge) qui vise principalement les établissements même si certaines pistes peuvent s'appliquer au domicile (SSIAD en particulier).
Réunions avec les Conseils départementaux

- Gard : le 22 janvier 2021 (relation CD30 – adhérents domicile)
- Hérault : le 28 juin sur le passage au tarif horaire uniforme pour les SAAD (semaine & dim/jours fériés) et le 14 octobre sur le financement de l'avenant 43.
- Haute-Garonne : le 15 décembre sur le financement de l'avenant 43 et la participation au CDCA (dont participation au groupe « Aide à domicile » qui s'est tenu à 2 reprises : le 30 juin et le 10 novembre).

Animation 4 Groupes de travail en février, mai ; septembre et décembre

Interpellations (partie gestion/tarification) :
Un courrier interfédéral régional du 6 mai 2021 relatif au versement des financements liés aux revalorisations Ségur pour les EHPAD et aux modalités concernant les revalorisations annoncées pour le Domicile avec l'adoption de l'avenant 43, pour les SSIAD, à l'attention du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.
Un courrier interfédéral régional du 13 septembre 2021 adressé aux 13 présidents des Conseils Départementaux les interpellant/alertant sur les conséquences du Ségur de la santé sur l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement.
Courrier du 11 octobre 2021 adressé à l'ensemble des présidents des conseils départementaux relatif au financement de l'avenant 43 de la CCN BAD.
Un courrier interfédéral national du 13 octobre 2021, demandant un soutien financier renforcé pour les structures du grand âge au-delà du 1er trimestre 2021 (pertes de recettes, surcoûts COVID et financement des EPI).

VOTRE CONSEILLERE TECHNIQUE GRAND AGE & DOMICILE : ANGELIQUE THERON /a.theron@uriopss-occitanie.fr

Grand âge - EHPAD et Habitat
Ce qui a fait l'actualité en 2021

L'URIOPSS se mobilise pour lutter contre la pénurie de personnel

Face à la pénurie croissante de personnel, exacerbée par la crise sanitaire, l'URIOPSS a participé aux groupes de travail du projet « Occitanie métiers du Grand Age » (OméGA) qui a réuni pas moins de 30 acteurs en Occitanie de 2019 à 2021 (Pôle emploi, organismes de formation, conseils départementaux, ARS, la Région, les fédérations…). Le résultat : un livret évolutif ciblant 4 objectifs, faciliter les recrutements, préserver et former le personnel et communiquer pour attirer des candidats. Une parution médiatisé par un communiqué de presse de l'ARS le 7 juillet 2021.
L'URIOPSS, en collaboration avec certains acteurs régionaux de l'insertion par l'activité économique (COORACE, FAS et Alliance des AI), a organisé un webinaire de présentation de l'IAE, en date du 12 mars 2021. Les objectifs : rassurer les adhérents sur la mobilisation d'un tel outil pour créer un vivier de candidats potentiels et leur présenter l'accompagnement réalisé par les acteurs de l'IAE (recueil des besoins, présentation de candidats potentiels et suivi tout au long de la mission).

L'URIOPSS : partenaire de Service Civique Solidarités Seniors

L'URIOPSS a signé une convention en mars 2021 avec l'Association Service Civique Solidarités Seniors (ou SC2S), cette convention a pour objectifs principaux de:

- promouvoir le Service Civique Solidarité Séniors auprès des organismes qui peuvent le mettre en œuvre ;
- se mobiliser pour atteindre d'ici 3 ans l'objectif annuel de 300 000 personnes âgées soutenues et 10 000 missions de Service Civique Solidarité Seniors ;
- construire et garantir collectivement un Service Civique de qualité pour l'ensemble des parties prenantes (personnes âgées, volontaires, tuteurs, organismes d'accueil, etc.) ;
- valoriser les organismes d'accueil, les tuteurs, les volontaires et leurs engagements ;
- construire une gouvernance permettant « le faire ensemble » à l'échelle nationale comme locale.

Ces objectifs se co-construisent avec les autres partenaires de SC2S lors de COPIL organisés en visio-conférence de manière régulière (tous les trimestres environ).
L'URIOPSS délivre également des formations aux jeunes engagés en service civique, sur les thèmes suivants :

- Echanges de pratiques professionnelles ;
- Acteurs et solutions du bien vieillir ;
- Personnes âgées et isolement.

Coord'âge

La crise sanitaire, au-delà d'être un événement inattendu, pour lequel personne n'était préparé, a conduit l'ensemble des parties prenantes de l'accompagnement des personnes âgées en établissement à se questionner sur « l'essentiel ». Parfois malmené et trop souvent relégué au second plan, après l'aspect sanitaire, le lien social fait inéluctablement parti de cet « essentiel » qui a été particulièrement mis à l'épreuve par la crise COVID.

Face à cette situation, qui a été complexe à gérer au quotidien, les maisons de retraite ont su s'adapter pour protéger et continuer à faire vivre ce « lien social ». C'est justement afin de poser un regard sur ces fonctionnements vertueux, issus ou réactivés par la crise sanitaire et qui ambitionnent toujours de maintenir et de développer le « lien social » que les groupes de travail COORD AGE, se sont réunis tous les deux mois en 2021 (pour rappel : Coord'Age est une association réunissant 15 EHPAD Héraultais et qui a pour objectif de promouvoir et d'échanger sur la vie sociale en EHPAD – l'URIOPSS intervient en tant qu'animateur des groupes de travail). Le fruit de leur travail et de leurs réflexions a été présenté lors d'un séminaire qui a été organisé le 23 novembre 2021 à l'IRTS de Montpellier sur le thème « Le lien social en EHPAD : profitons de l'élan ».

D'autres intervenants que ceux participant activement à Coord'âge et à ses travaux de manière habituelle ont été réunis lors de ce séminaire : Monsieur Olivier Poinsot du cabinet ACCENS qui est venu présenter l'historique des recommandations et leur impact sur les droits et libertés des résidants ; M. BRINGER, Président de l'Espace de Réflexion Ethique d'Occitanie qui est venu présenter « la démarche de réflexion éthique comme levier de sortie de crise » et enfin M. Bruel, Président de France Assos Santé qui a présenté le dispositif Service d'Accompagnement, d'Ecoute et de Dialogue Ethique (SAEDE).

Les travaux de COORD AGE de 2020/2021 ainsi que les apports du séminaire ont également été présentés et discutés lors de la rencontre annuelle des structures d'éthique d'Occitanie, organisée par l'Espace de Réflexion Ethique d'Occitanie le 3 décembre 2021.
L'après-séminaire est assez ambitieux puisqu'il prévoit de créer un kit d'outils spécifique au développement du lien social en EHPAD et accessible à tous, de se réunir plus régulièrement mais avec une dimension interprofessionnelle et d'interpeller les politiques publiques locales et nationales sur l'importance du lien social sur la santé (Santé au sens large – définition de l'OMS) des résidents.

Grand âge - EHPAD et Habitat
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Contributions URIOPSS/UNIOPSS

Réponse à l'enquête envoyée par la Cour des Comptes relative à la prise en charge médicale des résidents en EHPAD, en mai 2021 : évolution des personnes accueillies en EHPAD, organisation de l'offre, dotations soins et dépendance, rôle des tutelles, qualité de la prise en soins, personnel et gestion de l'épidémie.

Contribution du réseau UNIOPSS pour une Loi Autonomie Sans cesse décalé depuis plusieurs années et fortement attendu par l'ensemble des acteurs et des personnes accompagnées, le projet de loi « Grand âge & Autonomie », renommé « Générations solidaires » n'a finalement pas vu le jour en 2021 ! Pourtant en juillet, le ministère a évoqué une proposition de loi imminente. Le réseau Uniopss a donc publié une contribution en 5 parties et 33 fiches argumentées affichant son positionnement sur les différents sujets ayant attrait à l'autonomie : la citoyenneté et les droits des personnes (« conceptualisation d'une prestation universelle pour l'autonomie », « accompagner les personnes handicapées vieillissantes », « données de santé dans les ESSMS » , « harmonisation de la personne de confiance »…), la gouvernance, le pilotage et l'articulation des politiques de l'autonomie (« rénover les conférences des financeurs », « impulser la généralisation des maisons départementales pour l'autonomie » …).

Dossier URIOPSS/UNIOPSS co construit avec Maître Natalli sur le thème « Ségur de la santé : Insuffisances de financement, conséquences sociales et financières pour les EHPAD - Voies de recours », en novembre 2021.

Contribution envoyée au président de la Conférence Nationale de Santé dans la perspective de la célébration de l'anniversaire des vingt ans des lois de 2002, afin d'établir un bilan des années écoulées et des propositions d'évolution pour faire de la démocratie en santé des 20 prochaines années un véritable outil au service de la santé publique et de ses enjeux.

Interpellations

Un courrier interfédéral national du 11 mars 2021 demandant le réajustement des dotations allouées aux EHPAD au titre du Ségur.
Un courrier interfédéral régional du 6 mai 2021 relatif au versement des financements liés aux revalorisations Ségur pour les EHPAD et aux modalités concernant les revalorisations annoncées pour le Domicile avec l'adoption de l'avenant 43, pour les SSIAD, à l'attention du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.
Un courrier interfédéral national du 27 avril 2021 sur les difficultés rencontrées par les résidences autonomie, oubliées des mesures prises pour les ESMS.
Un courrier interfédéral régional du 13 septembre 2021 adressé aux 13 présidents des Conseils Départementaux les interpellant/alertant sur les conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement.
Un courrier interfédéral national du 13 octobre 2021, demandant un soutien financier renforcé pour les structures du grand âge au-delà du 1er trimestre 2021 (pertes de recettes, surcoûts COVID et financement des EPI).
Un plaidoyer URIOPSS OCCITANIE (juin 2021) adressé aux conseillers départementaux en place ainsi qu'aux candidats aux élections départementales de juin 2021, co-construit avec les adhérents en avril 2021. Les élections départementales sont importantes car elles engagent politiquement les collectivités dont les missions premières croisent les enjeux de solidarité qui font le quotidien des associations.

Chiffres-clés 2021

Soutien technique
63 réponses orales ou écrites aux adhérents de l'URIOPSS Occitanie ;

Relais
20 relais d'informations ARS sur l'actualisation des recommandations régionales (kit PA), sur la réglementation relative au passe sanitaire / à l'obligation vaccinale et sur les enquêtes relatives aux surcoûts COVID et au SEGUR (février : 1,3,11,19 ; mars :17,24,29 ; avril : 14,16 ; mai : 10,14 ; juin : 9 ; juillet : 19, 28,28 ; septembre : 17,28 ; décembre : 22,27,27) + relai régulier sur les informations nationales (projet de loi, commissions d'enquêtes, publications de rapports, parution de textes réglementaires, compte-rendu de réunion DGCS/fédérations…).

Représentations
16 réunions avec l'ARS OCCITANIE sur la gestion de la crise et l'accompagnement des personnes âgées (janvier : 7,21,28 ; février : 11 ; mars : 11,30 ; avril : 29 ; mai : 20 ; juin : 10 ; juillet : 1er, 8, 16 ; août : 12 ; septembre : 24 ; décembre : 2,23).
Réunions DD ARS régulières sur la vaccination: Haute Garonne et Hérault.
2 réunions sur le passage en tarif soin global pour les EHPAD, les 23 juin et 13 juillet : points de vigilance, recueil des besoins, création d'un kit outils pour faciliter la transition…
1 réunion avec l'ARS OCCITANIE sur l'« EHPAD de demain », le 8 septembre : perspectives, rapports, accompagnement des aînés, investissements…
5 réunions RH : Le 12 février concernant le déploiement des IDE de nuit ; le 8 avril et le 16 juin sur les revalorisations SEGUR (périmètre et octroi de l'enveloppe) ; le 23 juillet, une réunion « Renfort RH : pénurie IDE en EHPAD » et le 6 juillet, la présentation du projet OméGA.
1 réunion de déploiement du service civique en Occitanie, le 10 mars.

Animation Groupes de travail: 4 (4 février, 6 mai, 9 septembre, 2 décembre)

VOTRE CONSEILLERE TECHNIQUE GRAND AGE & DOMICILE : ANGELIQUE THERON /a.theron@uriopss-occitanie.fr

Politiques du Handicap
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Soutien continu aux ESMS PH en période de crise sanitaire

En raison de la vulnérabilité accrue des personnes en situation de handicap, les établissements et services qui les accompagnent ont été (et sont encore) au cœur des préoccupations et ont dû s'adapter constamment aux règlementations changeantes et parfois incohérentes mises en place pour lutter contre la crise coronavirale. Afin d'apporter un soutien au plus près des nouveaux besoins des ESMS PH consubstantiels à la crise, l'URIOPSS a continué d'opter avec célérité pour une organisation particulière alliant réactivité, souplesse et défense des intérêts des ESMS au bénéfice des personnes en situation de handicap accompagnées. De fait nous avons eu l'opportunité de participer à de nombreuses rencontres avec les autorités de contrôle et de tarification ; à synthétiser des informations – émanant de multiples sources - parfois contradictoires ; à défendre les intérêts de nos adhérents et des personnes qu'ils accompagnent ; à accompagner - au mieux de nos capacités à agir - des établissements quelquefois en très grandes difficultés ; à tenter d'apporter – chaque fois que cela été possible – de modestes éclairages, une écoute, des échanges et des conseils.

Questionner la transformation de l'offre médico-social PH

La thématique de la transformation de l'offre, qui avait été partiellement mise en sommeil en 2020, est revenue sur le devant de la scène en 2021. Cette transformation trouve sa source dans les importantes évolutions des représentations et des aspirations des personnes vulnérables et de leur entourage. Le nouveau rapport de L'ONU paru en septembre 2021 constitue une nouvelle piqûre de rappel de cette nécessité de faire évoluer un peu plus encore notre modèle d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers un horizon inclusif.

Face aux mutations sociétales qui s'opèrent du côté de l'appréhension de la différence et de l'évolution des droits consécutive, le secteur médico-social ne pouvait rester en reste au risque sinon de perdre sa finalité de réponse aux besoins des personnes vulnérables.

C'est donc pour mieux répondre aux évolutions des représentations et aux évolutions des droits des personnes que le secteur médico-social réalise une mue qui continue de le conduire à recomposer l'offre d'accompagnement qu'il propose aux personnes vulnérables.

Pour parachever cette transformation de nouveaux chantiers ont été initiés en 2021, citons le plan de transformation de ESAT acté en juillet ainsi que le rapport BOHIC – LE MORVAN paru en fin d'année. Tous deux préconisent effectivement de mieux répondre à cet impératif de transformation notamment en tentant d'assouplir un peu plus encore notre cadre légal règlementaire.

Focus SERAFIN PH

Les deux composantes du chantier SERAFIN PH (la nomenclature et la tarification) ont continué à être mises au travail en 2021. En la matière, l'action de l'URIOPSS a été double. Concernant l'aspect tarification, nous avons continué à proposer des points de vigilance sur le modèle tarifaire qui s'esquisse progressivement, notamment la disparition de la notion de « besoin » initialement clé de voûte du nouveau modèle. Quant au versant nomenclatures, nous avons œuvré en 2021 - pour le compte de la CNSA - à l'élaboration d'un kit de formation à destination des ESMS, des institutions et des personnes en situation de handicap. Depuis septembre, **ce kit** est disponible gratuitement directement depuis le site de la CNSA. Il ambitionne de permettre une meilleure compréhension et une meilleure appropriation des nomenclatures des besoins et des prestations.

Le groupe handicap [le GRESHAN]

s'est réuni à 4 reprises en format « distanciel » en 2021

Politiques du Handicap
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Focale sur la thématique de la transformation de l'offre médico-sociale PH

A la demande d'ESMS ou des pouvoirs publics, nous avons été amenés à réaliser régulièrement en 2021 des présentations gravitant autour de la thématique de la transformation de l'offre médico-sociale dans le secteur du handicap. Cela nous a conduit à élaborer collectivement autour de cette notion afin notamment d'en proposer une définition.
Celle-ci s'articule autour de quatre cercles concentriques :

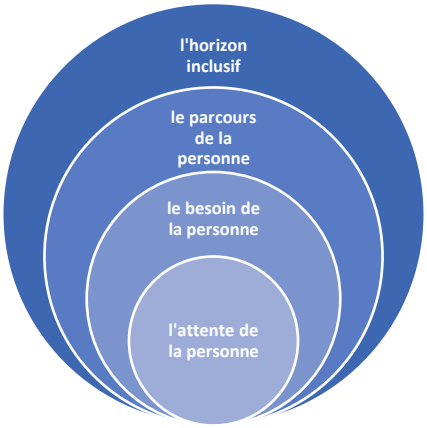

Ainsi, il nous semble que transformer l'offre médico-social consiste :

- à faire en sorte que **l'offre médico-sociale soit envisagée d'abord en fonction des attentes de la personne** (son désir, sa volonté, son ambition…) Cela présume d'ailleurs que nous nous départissions de nos représentations « classiques » du handicap : dépasser l'effet catalogue du rattachement à une typologie de handicap pour s'intéresser à la singularité de chaque personne. La difficulté réside également dans le fait que les ESMS eux-mêmes sont constitués par type de handicap (surtout dans le secteur de l'enfance, c'est l'héritage des annexes XXIV). Transformer l'offre c'est donc participer de cette modification de notre conception habituelle du handicap, c'est d'ailleurs ce que nous invite à faire le comité de l'ONU lorsqu'il enjoint la France - dans son rapport de septembre 2021 – à revoir sa définition de la notion de handicap issue de la Loi de 2005 ;
- **Partir des attentes permet l'élaboration des besoins**. Le besoin n'est donc pas le désir mais s'enracine dans celui-ci – confère définition du besoin dans les nomenclatures SERAFIN PH. C'est bien le besoin, construit à partir de l'attente, qui constitue le fil rouge de l'accompagnement proposé.
- **Conférer une réalité au concept de parcours**. Au regard des besoins singuliers il faut ensuite envisager des réponses les plus individualisées et sans ruptures possibles (sans pour autant, nier la nécessité du collectif) dans une dynamique de parcours. Ainsi, les réponses n'ont pas à être nécessairement détenues par un ou plusieurs ESMS mais concernent la société dans son ensemble.
- **Tendre vers un horizon inclusif**. C'est en envisageant des réponses qui concernent le tout sociétal dans son ensemble que l'horizon inclusif s'esquisse un peu mieux. Les ESMS ne sont plus les seules dépositaires de la dynamique d'accompagnement des personnes mais c'est bien la société (y compris les ESMS) qui participe des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap.

Cette « définition », pour perfectible qu'elle soit, constitue une tentative de lier et de donner de la cohérence entre les quatre termes qui nous semblent caractériser la transformation de l'offre médico-sociale. Cette tentative ambitionne également de dépasser la question de l'opposition entre service et établissement. Transformer l'offre ne se résumant pas à la dialectique autour de la « désinstitutionalisation » (fermer ou non les établissements médico-sociaux au profit de « solutions en milieu ordinaire ») mais positionne la focale sur les personnes en situation de handicap, leurs attentes et leurs besoins.

Aide à l'élaboration de diagnostics CPOM dans le secteur du handicap

L'année 2021 a été scandée par de multiples demandes d'adhérents quant à l'aide pour l'élaboration de leur diagnostic CPOM. En effet, l'ARS a fortement relancé la dynamique de construction des CPOM PH qui s'était avérée assez atone en 2020 du fait de la paralysie COVID. Notre méthode d'accompagnement dans cette démarche a été triple :

- Bien démontrer dans le diagnostic, les forces et les points à améliorer au sein de l'ESMS pour un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap par l'organisme gestionnaire.
- Préparer au mieux les ESMS à l'élaboration de leur CPOM en leur permettant d'identifier les projets à faire valoir plus spécifiquement dans la négociation.
- Rester vigilant à ce que le CPOM soit réellement négocié avec l'ARS.

Lutte contre les exclusions
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Lutte contre les exclusions

L'Uriopss rassemble 80 associations agissant dans le domaine de la lutte contre les exclusions. Comme chaque année des réunions ont été organisées régulièrement avec nos adhérents pour :

- Informer sur les questions d'actualité du secteur
- Echanger sur les actualités et projets de chacun
- Identifier des problématiques rencontrées sur le terrain et selon les sujets interpeller les autorités concernées et/ou les remonter à l'Uniopss
- Travailler des positionnements à défendre auprès des instances
- Créer des liens entre les acteurs en vue d'éventuelles coopérations

Dans la continuité de l'année 2020, du fait de la crise sanitaire, les réunions ont eu un caractère particulier et se sont adaptées à l'actualité sur le fond comme sur la forme. Animées en visioconférence, elles ont abordé :

- Actualités liées à la situation sanitaire
- Revalorisations salariales
- Bilan et éléments de programmation
- PLF, campagnes budgétaires, ROB, AAP, CPOM
- Reprise de la convergence tarifaire à la baisse
- Hébergement-Logement : échanges sur la mise en œuvre des politiques et leurs nouveautés
- Service de la rue au logement
- Trajectoires Hébergement-Logement (diminution programmée du parc d'hébergement, transformations dans le cadre du logement d'abord)
- Mesures Ségur / inégalités sociales de santé
- Evolution LAM, LHSS, ACT
- Politiques d'accueil des migrants
- Stratégie de lutte contre la pauvreté : Bilan d'étape, nouvelles mesures, AAP

En 2021, trois **groupes de travail** ont été organisés. Des réunions plus locales ont aussi été co-organisées avec la Fédération des acteurs de la Solidarité pour les acteurs de l'hébergement/logement dans les départements de l'Hérault et du Gard. Dans le Gard par exemple, nous avons travaillé sur les conditions d'accès des personnes à l'hébergement et les conditions de continuité de cet accueil. A la demande des adhérents gardois, la DDETS a été interpellée à ce sujet.

Tout au long l'année l'Uriopss s'est attachée à participer aux réunions GRI et commissions PHL et LCE de l'Uniopss et aux travaux du réseau. Elle a participé à 6 réunions.

Depuis cette année, les **interlocuteurs institutionnels** des associations ont changé. Au niveau national, la DIHAL pilote l'ensemble de la mission Hébergement-Logement, auparavant partagée entre la DIHAL et la DRJSCS. Localement, la mission Cohésion Sociale est dorénavant portée par la DREETS au niveau régional et les DDETS au niveau départemental. Les DREETS et DDETS portent également les anciennes missions des DIRECCTE.

Afin de participer à la construction des politiques locales de lutte contre les exclusions, de porter la parole des adhérents et de les tenir informer, l'Uriopss a participé à des réunions avec des DDETS et Préfectures ; moins régulières qu'en 2020, en Haute-Garonne et dans le Gard.

En Haute-Garonne, par des réunions mensuelles avec la préfecture et la DDETS, des travaux spécifiques auxquels nous avons participé ont été organisés sur les trajectoires pluriannuelles de programmation Hébergement-Logement pour mettre en œuvre la circulaire du 26 mai 2021. Le réseau local s'est régulièrement réuni pour préparer ces temps d'échanges institutionnels.

Dans le Gard, notre demande faite en 2020 avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité et la Fondation Abbé Pierre d'être associées aux temps d'informations et de construction a été entendue. Nous avons participé au comité de coordination départemental et aux travaux du Copil SIAO. Dans l'Hérault, en revanche, malgré nos demandes, les temps d'échange réguliers DDETS-URIOPSS-FAS-FAP que nous avions en 2020 ont cessé.

Une représentation dans les instances locales et les concertations des différents plans et schémas a été notamment poursuivie en 2021 auprès de :

- Le **CRHH (**Une plénière en mars et un bureau mensuel)
- La commission de concertation du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (SRADAR)
- A la suite de l'adaptation du SRADAR en cohérence avec le SNADAR
- Les CDHH de l'Hérault et de la Haute-Garonne
- Les comités de suivi Hébergement-Logement de la Haute-Garonne et du Gard
- Les CDIAE de l'Aude et de Lozère
- Le Comité de suivi de la Stratégie Pauvreté de Lozère où l'Uriopss est représentée par ses adhérents
- Le comité d'animation du PRAPS 31
- Les Comités de projet LDA de Toulouse et de la métropole de Montpellier

D'autre part, l'Uriopss a participé au Comité de Pilotage « Colos Apprenantes » (DRAJES) et au comité de pilotage sur le retour d'expérience sur la gestion de crise du coronavirus dans les établissements sociaux (DREETS)

Lutte contre les exclusions
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Logement d'abord

Sur la mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord sur les territoires de Toulouse et de la métropole de Montpellier, les temps d'échanges et de concertation ont été tout aussi rares qu'en 2020.
A Toulouse, nous avons participé au comité technique dans le cadre de l'étude qualitative sur le sans-abrisme menée par le CREAI-ORS mais aucune réunion du groupe projet permettant de faire un bilan d'étape des actions mises en œuvre n'a eu lieu.
A Montpellier, l'Uriopss a participé en septembre à la réunion du Cotech sur l'organisation de la prochaine nuit de la solidarité. D'autre part, la métropole, en l'absence de réunions, a transmis des informations sur l'avancée de la mise en œuvre du plan par mail.
Pour la troisième année consécutive, l'Uriopss a organisé des formations sur le Logement d'Abord avec la Métropole de Montpellier :

- Une formation d'acculturation au Logement d'Abord (3 sessions pour 74 personnes) et de ses principes d'accompagnement (5 sessions pour 46 personnes)
- Des déclinaisons thématiques :
  - Webinaire sur le dispositif du Bail d'abord organisé le 4 novembre avec 38 participants
  - Formation en distanciel sur le « projet d'habitat » réalisée le 30 novembre avec 70 personnes

L'Uriopss a également animé par le biais d'un intervenant professionnel dix sessions d'analyse des pratiques pour les professionnels engagés dans l'action « Bail d'abord » de la métropole de Montpellier tout au long de l'année. Le dispositif en partenariat avec l'Uriopss sera d'ailleurs reconduit en 2022.

Collectif Alerte Hérault

Cette année les actions du collectif ont porté sur les conditions d'accueil des personnes à la rue et en habitat précaire ainsi que sur les expulsions.

- Au printemps, alerté par plusieurs associations agissant auprès des mineurs et jeunes migrants, le collectif a écrit au Président du Conseil Départemental et au Préfet pour les interpeller sur la situation des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés dans le département inquiet du fait qu'ils n'étaient pas tous mis à l'abri et de la situation d'isolement et de grande vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent pendant cette période d'accueil provisoire. Cependant, en lien probablement avec la période électorale, malgré notre demande et nos relances, nous n'avons pas été reçu et n'avons pas reçu de réponse.

- Au mois de juin, alerté par les habitants d'un lieu de vie informel menacé d'expulsion, le Collectif a écrit au Préfet pour lui demander de ne pas prêter le concours de la force publique pour cette expulsion, et de le rencontrer afin d'examiner les solutions alternatives à une expulsion avec remise à la rue sèche (proposer une évaluation sociale à chacune des personnes concernées, rechercher des solutions adaptées, leur permettre de rester sur site jusqu'à leur relogement, en l'absence de situation urgente ou de danger). Un **communiqué de presse** a permis d'attirer l'attention sur les effets dramatiques qu'auraient la remise à la rue de personnes sans qu'aucune solution de relogement ou d'hébergement ne soit prévue. Notre interpellation a permis de révéler que, malgré les menaces, aucune demande d'intervention n'avait été formalisée auprès de la Préfecture et les personnes ont pu rester sur le site et bénéficier d'un accompagnement par des associations.

- En juillet, le collectif Alerte a écrit au Préfet pour partager ces plus vives inquiétudes face à la reprise des expulsions locatives et solliciter son attention sur plusieurs situations pour lesquelles le concours de la force publique a été demandée alors que les personnes n'ont aucune solution d'hébergement ou de logement

- Le 31 août, c'est un bidonville de 106 personnes, le Mas Rouge, qui a été évacué et détruit ne laissant que quelques heures aux habitants pour rassembler leurs affaires. Une décision dramatique et incompréhensible à 2 jours de la rentrée scolaire marquant une rupture dans la politique de résorption des bidonvilles menée jusqu'alors. La population du Mas Rouge bénéficiait d'un travail d'accompagnement qui portait ses fruits. Un **communiqué de presse** et une conférence de presse ont été organisées début septembre pour dénoncer cet acte et valoriser le travail engagé dans le respect des droits des personnes.

- Le 17 novembre, le squat de la Valsière à Grabels a été évacué par la gendarmerie nationale et la police aux frontières. Vingt-quatre hommes, femmes et enfants, la plupart demandeurs d'asile, ont été mis à la rue sans aucune solution proposée ni évaluations effectuées. Cette énième expulsion, en pleine trêve hivernale au moment où l'hébergement d'urgence était totalement saturé, a été médiatisé par **un communiqué de presse**.

Le Collectif Alerte et l'Uriopss se sont joints à l'action menée par la Cimade et le Syndicat des Avocats de France contre la dématérialisation imposée des demandes de titre de séjour. Ce procédé ne permet pas un juste accès aux droits des personnes quand il est exclusif. **Un communiqué de presse** a été signé par 17 associations bénéficiant d'une bonne couverture de presse.

Lutte contre les exclusions
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Actions conjointes

Nous avons contribué à des actions conjointes avec les différentes têtes de réseaux du secteur associatif du territoire (FAS, MDM, CIAT, CEDIS…) pour alerter sur des situations particulières et organiser des rencontres avec les acteurs locaux.

Par exemple plusieurs rencontres ont eu lieu à la suite de courriers communs adressés à la mairie de Toulouse. Un rendez-vous a été obtenu sur le devenir des personnes expulsées du centre solidaire Abbé Pierre, en avril.

Plusieurs rendez-vous, en avril et juin, avec M. le Délégué régional à la lutte contre les inégalités de santé à l'ARS, ont permis de travailler sur les actions mises en œuvre et celles à réaliser pour réduire ces inégalités de santé. Fin décembre, l'ARS a d'ailleurs réuni différents acteurs dont l'Uriopss pour annoncer la création d'une commission régionale de lutte contre les Inégalités Sociales de Santé.

Nous avons notamment participé conjointement avec les têtes de réseaux du milieu associatif toulousain à deux rencontres avec la DDETS concernant le plan hivernal mis en œuvre cette année. Alors que les directives nationales n'envisageaient aucune ouverture, la DDETS 31 a obtenu 125 (+60) places jusqu'en mars 2022. Les échanges ont permis d'alerter sur les difficultés de recrutement et de continuité de service, d'aborder le besoin d'anticipation et de demander des rencontres régulières. Ces rencontres ont été demandées par le biais d'un courrier commun adressé à la mi-décembre pour alerter sur la situation des personnes à la rue et mettre en place une cellule de crise et de suivi.

Participation à la stratégie de lutte contre la pauvreté

L'URIOPSS a rencontré le nouveau commissaire à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, M. Eric PELISSON, début février. A cette occasion les administrateurs de l'Uriopss ont pu demander plus de transparence et de coopération sur la mise en œuvre de la stratégie en région.

Deux conférences régionales ont été organisées cette année : une en juillet destinée aux élus locaux et une fin octobre ouverte à l'ensemble des acteurs. Pour la première fois, un bilan a été diffusé cet été.

Comme l'an dernier, sur les 6 groupes thématiques que nous suivons, seul le groupe « Offre d'accueil du jeune enfant » s'est réuni. Nous y avons poursuivi le travail sur un document de promotion des modes d'accueil des jeunes enfants à destination des élus locaux.

L'Uriopss est également représentée par ses membres au comité de suivi de la stratégie de Lozère.

VOS CONSEILLERES TECHNIQUES LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS : AUDREY VUCHER /a.vucher@uriopss-occitanie.fr
NOLWENN RIVIERE /n. riviere@uriopss-occitanie.fr

Enfance, jeunesse, familles
Ce qui a fait l'actualité en 2021

Protection de l'Enfance

Pour le secteur Protection de l'Enfance, l'URIOPSS co-anime des réunions régionales avec la CNAPE. Cette année 3 réunions ont été organisées. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Actualités liées à la situation sanitaire
- Actualité du secteur
- Suivi du Pacte pour l'Enfance et de la Stratégie PPE
- Réforme de la protection de l'enfance, projet de loi
- Référentiel HAS d'évaluation des situations de danger pour les enfants
- Réforme de la gouvernance de la protection de l'enfance (loi 4D)
- Normes d'encadrement
- Réforme de la justice pénale des mineurs
- Actualités PJJ
- Différents projets et propositions de loi et autres textes juridiques impactant le secteur
- Réforme de l'évaluation des ESSMS
- Attractivité du secteur : mobilisation pour la revalorisation salariale, rénovation de la CCN 66
- Recommandations HAS

L'Uriopss a également continué sa participation au groupe de travail de la FEHAP pour organiser la rencontre régionale entre acteurs de MECS et d'ITEP sur l'accompagnement de leurs publics conjoints. Cette rencontre régionale à laquelle ont activement participé Nolwenn RIVIERE et Ludovic MARIOTTI (co-animation d'ateliers) a eu lieu le 8 juin 2021.
D'autre part, l'Uriopss, en lien avec Synergie Enfance 34 et la CNAPE, a interpellé le Conseil Départemental de l'Hérault à travers un courrier adressé à la direction de l'Enfance et de la Famille, le 15 janvier 2021, portant sur la résiliation de CPOM, le refus de dépenses sur un pan des RH et la prime Covid.

L'Uriopss a participé aux réunions de la commission Enfances-Jeunesses-Familles de l'Uniopss pendant lesquelles ont notamment été abordés les sujets de la réforme du code pénal de la justice des mineurs et du projet de loi de protection de l'enfance. Les réunions entre conseillers techniques EFJ de l'Uniopss et de l'Uriopss ont également continué à un rythme mensuel sur le premier semestre.

Dans sa mission de représentation, l'Uriopss a participé à trois commissions d'appel à projet en lien avec la protection de l'enfance, dans les Hautes-Pyrénées pour la création d'un établissement expérimental et dans l'Hérault pour l'évaluation des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés et pour une maison d'enfants à caractère social proposant un accueil diversifié.

Petite Enfance

Cette année sur le champ de la petite enfance l'action de l'Uriopss a surtout consisté à contribuer aux travaux du groupe de concertation de l'Uniopss sur la réforme du secteur et le référentiel batimentaire. Les adhérents ont été régulièrement informés des avancées des travaux puis de la parution des différents textes. Des informations ont également été transmises sur les différentes aides mise en place par la CNAF.
Enfin, nous avons continué à participer aux travaux du groupe thématique régional de la stratégie de lutte contre la pauvreté sur l'offre d'accueil en petite enfance.

VOS CONSEILLERES TECHNIQUES PETITE ENFANCE_PROTECTION DE L'ENFANCE : AUDREY VUCHER /a.vucher@uriopss-occitanie.fr
NOLWENN RIVIERE /n. riviere@uriopss-occitanie.fr

Bureaux de Montpellier
420 Allée Henri II de Montmorency CS19554 34961 Montpellier cedex 2
Tél : 04 67 52 51 29
Bureaux de Toulouse
108 Route d'Espagne 31100 Toulouse
Tél : 05 34 64 39 78
contact@uriopss-occitanie.fr

www.uriopss-occitanie.fr